



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

**COMITÉ DU REBOISEMENT
ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**

Distr.
GÉNÉRALE

CRF(LIV)/3 Rev.1
30 octobre 2020

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION
Du 9 au 13 novembre 2020
Session en téléconférence

RAPPORT SUR
LES TRAVAUX DE PROJETS ET AVANT-PROJETS EN COURS
DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

LES TRAVAUX DE PROJETS ET D'AVANT-PROJETS EN COURS DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

TRAVAUX DE PROJETS EN COURS

Un total de onze (11) projets approuvés sont aujourd'hui en cours d'exécution tandis qu'aucun n'est en attente de la signature d'un accord pour entamer ses activités. Il y a dix-huit (18) projets approuvés toujours en attente de leur financement intégral. Deux (2) projets sont susceptibles de faire l'objet d'une procédure de mise à terme. Dans le présent rapport, les projets ont été regroupés en quatre catégories:

- A. Les projets en cours d'exécution effective;
- B. Les projets dont le financement a été attribué, mais pour lesquels le contrat ou l'accord devant en régir l'exécution n'a toujours pas été conclu;
- C. Les projets dont le financement n'a pas encore été octroyé dans son intégralité; et
- D. Les projets susceptibles de faire l'objet d'une procédure de mise à terme.

A. PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION

(1) PD 452/07 Rev.5 (F) Gestion durable de forêts de production sur une échelle commerciale en Amazonie brésilienne – Phase II (Brésil)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	1,447 891
Budget de l'OIBT:		\$EU	556 963
Gouvernement du Japon (MoFA):	\$EU	556 963	
EMBRAPA:		\$EU	576 807
MMA:		\$EU	263 271
IFT:		\$EU	50 850

Agence d'exécution: *Embrapa Amazônia Oriental (EMBRAPA), Belém, Pará*

Période d'approbation: Version originelle: premier semestre 2008
Rev. 5: novembre 2014

Date de lancement et durée: Août 2017 / 36 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet: Prorogation jusqu'au 31 janvier 2022 (NOLF.20-0020)

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle de projets du premier semestre 2008. En 2011, le Gouvernement du Brésil a de nouveau présenté la proposition avec un budget modifié en sollicitant une autre possibilité de financement pour une durée de 20 mois. En 2013, la proposition a été plus amplement modifiée dans son budget et soumise de nouveau pour financement pour une période supplémentaire de 20 mois. Le projet a été financé en intégralité à la cinquantième session du Conseil tenue en novembre 2014, et l'Accord de projet a été signé officiellement en décembre 2015. L'Agence d'exécution a cependant demandé au Secrétariat de pouvoir à nouveau modifier ce projet dans son objectif de développement, son objectif spécifique et la définition des produits escomptés en vue de concentrer ses activités sur les forêts communautaires et les produits forestiers non ligneux (PFNL), en sus des forêts productrices de bois à une échelle commerciale. Il a été souligné par l'Agence d'exécution que ces deux catégories de forêts nécessitaient des interventions pour faire progresser la gestion durable des forêts en Amazonie brésilienne.

Au début de 2016, le rapport de lancement a été préparé par l'Agence d'exécution sur la base des objectifs et produits modifiés susdits avant d'être soumis au Secrétariat, assorti d'une demande de décaissement de la première tranche de fonds. Cependant, toutes les tranches de fonds des projets de l'OIBT ont été suspendues de juin à décembre 2016 en raison des difficultés financières de l'OIBT et la mise en œuvre de ce projet a été revue au début de 2017 moyennant un budget réduit. Après avoir finalisé un additif à l'Accord de projet en juin 2017, le virement de la première tranche a été opéré en juillet 2017. Suite

à la conclusion de toutes les formalités administratives nécessaires, le projet est devenu opérationnel en août 2017.

L'objectif de développement de ce projet est d'encourager l'adoption de bonnes pratiques de gestion des forêts de la part des entreprises forestières de taille moyenne et grande en Amazonie brésilienne par le biais du transfert des outils précités qui ont été mis au point dans le cadre de la première phase PD 57/99 Rev.2 (F) «Gestion durable des forêts de production à l'échelle commerciale en Amazonie brésilienne – Phase I». Ce projet vise en particulier à: consolider les outils de gestion durable des forêts (Outils GDF); développer les capacités des centres de formation et des universités de la région amazonienne à assurer le transfert des Outils de gestion durable des forêts à des entreprises forestières et des organismes d'État responsables de la gestion des forêts; évaluer les impacts directs et indirects du transfert des Outils de gestion durable des forêts à des entreprises forestières, et diffuser les résultats du projet et ses produits à un large public d'acteurs concernés.

Les produits escomptés de ce projet sont les suivants: un ensemble complet d'outils informatiques de la GDF est préparé; des lignes directrices devant sous-tendre la GDF sont préparées; la capacité des collaborateurs du projet à mettre en œuvre une formation aux Outils GDF est renforcée; les clients du projet sont formés à l'utilisation des Outils GDF; des stratégies de transfert des Outils GDF sont évaluées; et les impacts techniques, sociaux, financiers et environnementaux des changements provoqués par l'adoption de la GDF dans les entreprises de la filière forêt-bois sélectionnées sont évalués.

Depuis la cinquante-troisième session du Comité, les principales avancées du projet concernent les aspects suivants:

- Plusieurs formations ont été organisées avec les organismes partenaires en vue de diffuser les outils de gestion durable des forêts (GDF) qui ont été mis au point dans le cadre de ce projet. Il s'agit de : formation au logiciel de suivi des forêts (MFT) destinées aux étudiants et enseignants en génie forestier de l'Université fédérale d'Amazonie rurale (UFRA) sur les campus de Capitão Poço et de Marabá Campus en novembre 2019; une formation en ligne à l'outil BOManejo visant à aider les aménagistes forestiers à préparer des plans de gestion durable en mars 2020; et une formation en ligne au MFT destinée aux étudiants en master/doctorat de sciences forestières à l'UFRA en mars 2020.
- Un nouveau «Guide du suivi communautaire de la gestion des forêts» est en cours d'élaboration avec la coopération de l'IFT suivant un processus participatif faisant appel aux aménagistes forestiers villageois, et qui prend en compte les perspectives et besoins locaux sur le plan des problématiques sociales dans le cadre de diverses activités de gestion de la forêt. De nouveaux vérificateurs ont été testés à la fin de 2019 dans cinq communautés ayant des activités d'exploitation forestières. Une première version de ce Guide a été produite en juillet 2020 et est actuellement en cours d'amélioration.
- Des Lignes directrices relatives à la comptabilité des opérations forestières ont été élaborées afin d'accompagner le suivi des aspects économiques des opérations forestières. Une formation à ces lignes directrices a été dispensée en juillet 2020.
- Un partenariat a été noué avec l'institut international brésilien (IEB) d'enseignement qui coordonne le projet «*FORMAR Gestão*» (formation à la gestion) que finance la CLUA (l'Alliance pour le climat et l'utilisation des sols). Ce projet de l'IEB est entre autres axé sur les régimes de production durable dans lesquels il importera d'appliquer les outils mis au point dans le cadre du projet de l'OIBT. Grâce à ce partenariat, plusieurs activités devraient promouvoir les initiatives entrepreneuriales relevant de la foresterie communautaire telles que la Réserve Verde Para Sempre ou Flona do Tapajós.
- L'évaluation et la validation des outils GDF élaborés par le projet ont été menées.

Depuis les mesures d'isolation mises en place en mars 2019 suite à la pandémie de COVID-19, plusieurs activités n'ont pas pu être menées sur le terrain. Les activités de terrain qui ont été reportées sont les activités 2.2 (Supervision des activités de formation par le personnel du projet); 2.3 (Évaluation des formations par le personnel du projet et les organismes collaborateurs de formation et diffusion); 6.3 (Formation du personnel à la conduite des activités de suivi); et 6.5 (Évaluation périodique de la récolte en collaboration avec les entreprises d'exploitation forestière, y compris l'application des critères et indicateurs de l'OIBT). Pour examiner le déroulement de la mise en œuvre du projet ainsi que son plan des travaux pour 2021, une réunion du comité de pilotage du projet est prévue se tenir en téléconférence au début de décembre 2020.

(2) PD 507/08 Rev.1 (F) Élaboration de la politique nationale de reboisement et d'une stratégie de boisement en accord avec la «Démarche Liberia 3C» (Libéria)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	505 320
Budget de l'OIBT:		\$EU	396 310
Gouvernement de la Suisse:	\$EU	78 000	
Gouvernement du Japon:	\$EU	68 310	
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	50 000	
Gouvernement du Libéria:		\$EU	109 010
Agence d'exécution:	Autorité de développement forestier (<i>Forestry Development Authority, FDA</i>)		
Période d'approbation:	44 ^e session du CIBT (novembre 2008, Yokohama)		
Date de lancement et durée:	Juillet 2009 / 30 mois		
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet:	Première prorogation: jusqu'en décembre 2015 (NOLF.15-0019) Deuxième prorogation: jusqu'en décembre 2016 (NOLF.16-0057) Troisième prorogation: jusqu'en décembre 2017 (NOLF.17-0093) Quatrième prorogation: jusqu'en décembre 2019 (NOLF.19-0002) Cinquième prorogation: jusqu'en avril 2020 [CRF(LIII)/6]		

Ce projet a été approuvé et financé en intégralité au cours de la 44^e session du CIBT en novembre 2008, grâce aux généreuses contributions des Gouvernements de la Suisse, du Japon et des États-Unis d'Amérique. L'Accord de projet a été signé par les parties en avril 2009. La mise en œuvre du projet a débuté en juillet 2009 après la remise des pièces justificatives et la nomination d'un coordinateur de projet. La contribution budgétaire de l'OIBT à ce projet a été réduite, de 396 310 \$EU à 385 800 \$EU, [en application de la Décision 6(LII) adoptée lors de la 52^e session du Conseil et des exigences en découlant], puisque ce projet a été impacté par la défaillance financière.

Ce projet vise à contribuer au développement de plantations forestières et à la restauration des forêts comme outil efficace de conservation et de gestion durable des forêts et de la faune du Libéria, afin de maintenir la qualité de l'environnement et d'améliorer le flux des avantages à tous les segments de la société, en accord avec la politique forestière du Libéria dite «Approche 3 C»: basée sur le Commerce, axée sur la Conservation et la participation des Communautés, et qui repose sur les trois piliers de la gestion durable des forêts (GDF): la pérennité économique, écologique et sociale. Les objectifs spécifiques de ce projet sont les suivants: 1) Élaborer une politique nationale de reboisement et une stratégie de boisement en accord avec la loi-cadre nationale instituant la réforme du secteur forestier; et 2) Développer les connaissances, les savoir-faire et les moyens d'intervention de l'Autorité de développement forestier (FDA), et ceux d'autres acteurs, en vue de permettre l'évaluation, le suivi et la planification de plantations forestières et d'activités de restauration des forêts dans le pays.

La mise en œuvre de certaines activités du projet avait été retardée en raison de mutations de certains membres du personnel qui avaient été initialement affectés à la mise en œuvre du projet au sein de la *Forestry Development Authority* (FDA), qui est l'Agence d'exécution du projet. Comme il avait été préconisé lors de la quarante-septième session du Comité, une mission spéciale de surveillance financière a été effectuée par M. Manohar, Responsable financier et administratif de l'OIBT, du 5 juin au 2 juillet 2014, afin de produire un bilan technique et financier approfondi sur l'exécution de ce projet. L'épidémie d'Ebola, qui a sévi de juillet 2014 jusqu'à la fin de 2015, avait eu des retentissements sur la mise en œuvre du projet, dont les activités ont été suspendues.

Cinq prorogations de ce projet jusqu'en avril 2020, sans financement OIBT supplémentaire, ont été accordées par le Secrétariat de l'OIBT sur demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises, dont un plan des travaux et un budget détaillés. Il a été accepté que la mise en œuvre de ce projet fasse l'objet d'un arrangement spécial entre l'Agence d'exécution (FDA-Liberia) et une équipe de consultants dirigée par M. Juergen Blaser (en qualité de superviseur de deux doctorants libériens préparant leur thèse à l'Université HAFL de Berne en Suisse) concernant l'analyse des données recueillies au cours de l'exécution

de ce projet, ce afin de préparer un rapport technique final qui traite du cadre stratégique de reboisement et de restauration des paysages forestiers (RPF) au Libéria.

Depuis la cinquante-troisième session du Comité, et en accord avec le dernier rapport d'activité, les principales avancées du projet concernent les aspects suivants:

- Le projet de rapport technique intitulé «Cadre de stratégie nationale 2020 pour le reboisement et la RPF au Libéria» a été diffusé pour examen par l'ensemble des parties prenantes concernées au Libéria. Suite aux mesures de restriction prises en raison de la COVID-19 s'appliquant aux réunions et déplacements internationaux, l'atelier de validation portant sur le rapport technique, prévu en mars 2020, n'a pas pu se tenir. L'actuelle stratégie nationale pourrait être un outil essentiel pour assurer qu'une réponse opportune et adaptée soit apportée à diverses problématiques liées à l'érosion du couvert forestier et à la gestion durable des ressources forestières et fauniques du Libéria, et permettre par ailleurs d'améliorer les moyens d'existence et le bien-être de la population libérienne, et en particulier des communautés locales et tributaires des forêts. Sachant que la principale approche choisie pour la mise en œuvre privilégiait cette stratégie nationale, les techniques de RPF sont susceptibles d'offrir un cadre de mise en œuvre des interventions de restauration qui, réunies, pourrait contribuer à s'attaquer aux grands défis environnementaux, tels la dégradation des sols, la perte de fertilité des sols, l'appauvrissement de la biodiversité, la raréfaction de l'eau, le manque de moyens d'existence viables en milieu rural ou encore l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. Il est fort probable que la restauration permette de concrétiser les objectifs de cette stratégie nationale, à condition que le processus intègre des objectifs clairs, une bonne gouvernance, une préparation en amont et la planification spatiale; et
- La banque de données a été finalisée et les informations et données pertinentes ont alimenté la préparation du rapport technique suscité sur la stratégie nationale de reboisement et de restauration des paysages forestiers au Libéria. Cette banque de données a présenté une opportunité de rechercher et/ou de trouver ou mettre au point des solutions pratiques à des problèmes concrets (problèmes existants ou qui ont émergé au fil de la mise en œuvre) figurant dans cette stratégie nationale, sur la base des informations et données actualisées qui ont été recueillies avec la participation de tous les acteurs du secteur forestier libérien.

Dans le sillage des avancées susindiquées, et compte tenu des conséquences de la pandémie de COVID-19 au Libéria, il n'a pas été possible de soumettre dans les délais impartis le rapport d'achèvement du projet. L'Autorité libérienne de développement des forêts (FDA) a travaillé avec l'équipe d'experts dirigée par M. Jürgen Blaser, de l'École des sciences agricoles, forestières et de l'alimentation (HAFL) rattachée à l'Université des sciences appliquées de Berne, pour préparer ce rapport d'achèvement. La procédure d'achèvement et de clôture du projet pourrait donc être entamée au cours de la 55^e session du Comité du reboisement et de la gestion forestière (CRF), en 2021, si un rapport d'achèvement satisfaisant et acceptable est soumis au Secrétariat de l'OIBT.

(3) PD 552/09 Rev.1 (F) Incitation des propriétaires forestiers coutumiers des plaines de la province du Centre de PNG à reboiser leurs savanes herbeuses en arbres de haute valeur

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	828 576
Budget de l'OIBT:		\$EU	644 814
Gouvernement du Japon:	\$EU	644 814	
Gouvernement de PNG:		\$EU	183 762
Agence d'exécution:	Administration forestière de Papouasie-Nouvelle-Guinée		
Période d'approbation:	45 ^e session du CIBT, novembre 2009, Yokohama (Japon)		
Date de lancement et durée:	Janvier 2012 / 36 mois		
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet:	Première prorogation jusqu'au 31 décembre 2015 (NOLF.15-0004) Deuxième prorogation jusqu'au 31 décembre 2016 (NOLF.16-0067) Troisième prorogation jusqu'au 31 janvier 2018 (NOLF.17-0029) Quatrième prorogation jusqu'au 30 septembre 2019 (NOLF.18-0085) Cinquième prorogation jusqu'au 30 octobre 2020 (NOLF.20-0021)		

Ce projet a été approuvé en novembre 2009 et son financement est intervenu en novembre 2009. L'accord régissant son exécution a été finalisé en mai 2010. Après avoir terminé les démarches administratives requises pour la mise en œuvre de ce projet, l'Agence d'exécution a entamé les activités du projet en janvier 2012. Cependant, sa mise en œuvre s'est heurtée à des délais importants suite aux lacunes de l'équipe de direction du projet et aux trois changements de son coordinateur national. Le versement de la quatrième tranche des fonds de l'OIBT a été suspendu pendant plus d'un an avant d'être débloqué en octobre 2017 après soumission par l'Agence d'exécution d'un rapport d'audit financier final satisfaisant. La cinquième tranche a été versée en février 2019. La durée du projet a été prorogée jusqu'au 30 octobre 2020 afin de mener à bonne fin les objectifs du projet.

L'objectif de ce projet est de créer un cadre de reboisement modèle qui encourage les propriétaires fonciers coutumiers des plaines de la province du Centre à pratiquer l'arboriculture d'essences précieuses sur leurs herbages. Grâce au développement d'entreprises de reboisement qui doivent permettre l'instauration d'un ensemble de modèles d'entreprise et de systèmes de production de caractère adapté, l'exécution aboutie de ce projet procurera une extension durable des avantages sociaux, environnementaux et économiques dont seront bénéficiaires les propriétaires fonciers des plaines de la province du Centre. Le teck (*Tectona grandis*) sera l'essence phare de ce projet, dont la sylviculture et l'exploitation seront favorisées par une gamme de dispositifs commerciaux et de systèmes de production modèles. Les produits attendus du projet sont les suivants: un programme de sensibilisation au reboisement pour les propriétaires fonciers et la collectivité dans la province du Centre est opérationnel; une formation commerciale et un train de mesures d'accompagnement pour les entreprises de reboisement à petite échelle sont opérationnels; une formation agroforestière et un train de mesures d'accompagnement pour les entreprises de reboisement à petite échelle sont opérationnels; et un système de distribution de matériel de plantation agrosylvicole et matériels connexes est en fonctionnement pour les petites entreprises de reboisement.

Depuis la cinquante-troisième session du Comité en novembre 2019, les principales avancées du projet concernent les aspects suivants:

- En lien avec la création d'un service d'enseignement forestier à destination des écoles primaires et secondaires de PNG, un kit didactique sur la forêt et la nature destiné aux enseignants a été préparé et reçu un accueil favorable de la part de la Division du développement des programmes (CDD) du NDoE. Ce kit didactique devrait être approuvé par le Conseil des études du NDoE en octobre 2020. La vérification finale du matériel didactique au cours d'un atelier interne d'une semaine avec l'équipe du projet et le personnel du NDoE est prévue en novembre-décembre 2020.

- Les deux communautés du district de Rigo ciblées par le projet ont mis à disposition 110 hectares d'herbages pour le reboisement de sites sélectionnés en bord de route. Une surface de 10,6 hectares a été plantée de teck avec la participation des agriculteurs.
- Le projet a mis en place un service d'information sur les entreprises destiné aux entrepreneurs du reboisement qui repose sur la trousse à outils des arboriculteurs (TGTK) développée par le projet. Plus de 250 ressources multimédias sont aujourd'hui à la disposition des agriculteurs et travailleurs sur le terrain. Ces ressources sont en accès libre sur les plateformes en ligne administrées par Projets des îles du Pacifique (PIP).
- Deux régimes de production ont été testés sur des sites idoines dans la zone du projet: dans l'un, les sites d'essai ont été labourés et plantés de cultures annuelles et pérennes, dont des légumes, et intercalés avec des arbres. Dans l'autre, des légumes ont été plantés et récoltés avant de planter des tecks. Il en ressort que les plants de teck se développent le mieux dans un sol labouré par un tracteur local durant la saison des pluies.
- L'Institut de recherche forestière (FRI) de Lae a aménagé un verger clonal comprenant 208 ramets clonaux sur le site de Rocky Creek à Kuriva. Ces travaux ont été aidés par le projet FST-2014-069 «Amélioration et gestion du teck et du bois de santal», qui est financé par le Centre australien de recherche internationale agricole (ACIAR). L'équipe du projet a également préparé six fiches signalétiques sur des essences de haute valeur qui se développent de manière satisfaisante dans les plaines de la province centrale. Ces fiches comportent des informations sur la sélection des sites, la récolte des semences et la création de pépinières.

Une réunion en téléconférence du Comité technique du projet a eu lieu le 22 septembre 2020 et a pris note du délai rencontré dans l'exécution de plusieurs activités du projet, dont la soumission des rapports d'audit financiers, en raison de la pandémie de COVID-19. La réunion a formulé des préconisations visant à ce que soit soumis de toute urgence le rapport d'audit financier en retard et que soient menées à bonne fin les tâches restantes. Ces tâches restantes sont: la modernisation de la pépinière de la Station forestière de Kuriva pour faire face à la demande actuelle et future en matériel de plantation; la préparation d'un programme de formation à la micro-entreprise SYB pour les entrepreneurs locaux appartenant à la troisième communauté du village de Barakau, dans le district de Kairuku-Hiri, visée par le projet; et faciliter la constitution/le renouvellement de deux ILG dans les communautés cibles du district de Rigo.

(4) PD 646/12 Rev.3 (F) Mise en conservation de l'essence Cempaka (*Elmerrillia* spp.) par l'aménagement de plantations avec la participation des populations riveraines dans le nord de Sulawesi en Indonésie

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	564 037
Budget de l'OIBT:		\$EU	435 187
Gouvernement du Japon:	\$EU	435 187	
Gouvernement de l'Indonésie:		\$EU	128 850
Agence d'exécution:	Institut de recherche forestière de Manado (MFRI), Agence de recherche-développement forestiers (FORDA), Ministère indonésien de l'environnement et des forêts		
Période d'approbation:	Premier semestre 2013		
Date de lancement et durée:	Février 2016 / 36 mois		
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet:	Prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 (NOLF.20-0028)		

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du premier semestre 2013 et financé à la 50^e session du CIBT en novembre 2014. L'accord régissant l'exécution du projet a été parachevé en juin 2015. Après l'achèvement de toutes les dispositions d'ordre administratif, y compris la désignation du personnel du projet et la préparation d'un rapport initial assorti de Plans annuels d'opération détaillés, l'Agence d'exécution a entamé les travaux de ce projet en février 2016.

Le nord de Sulawesi, en Indonésie, connaît une demande croissante en bois de cempaka (*Elmerrillia ovalis*), ce bois ayant été utilisé comme matière première dans des maisons traditionnelles (logements démolis), car il a fait ses preuves contre les catastrophes naturelles. Cependant, l'offre en cempaka s'est réduite de façon spectaculaire et la filière bois du nord de Sulawesi s'est trouvée confrontée à de grandes difficultés d'approvisionnement de ce bois. Compte tenu de l'importance d'assurer un développement durable de l'exploitation de ce bois, le projet est conçu pour promouvoir la gestion durable des forêts de cempaka dans le nord de Sulawesi en traitant la question de sa pérennité sociale, environnementale et économique. L'objectif spécifique du projet est de faciliter la conservation et les plantations d'arbres cempaka avec la participation des communautés locales dans le nord Sulawesi. Les produits attendus de ce projet sont les suivants: i) la capacité des populations à aménager et à valoriser les plantations de cempaka est augmentée; ii) l'installation de plantations de cempaka sur un mode participatif a été intensifiée; et iii) des principes intégrés visant à la conservation du cempaka ont été élaborés.

Depuis la cinquante-troisième session du Comité en décembre 2019, les principales avancées du projet sont les suivantes:

- Des parcelles de démonstration de culture de Cempaka ont été aménagées sur 18 hectares dans trois districts pour les besoins de la recherche à long terme et la formation des communautés locales. Le suivi et les soins d'entretien des plants de Cempaka ont été menés sur ces trois parcelles.
- Un dialogue intensif a été mené sur les avantages de planter du Cempaka avec 20 villages de trois districts. Des incitations à la plantation de Cempaka adaptées aux communautés locales ont été déterminées et introduites. Un programme de vulgarisation sur la conservation collaborative a été mis au point.
- Une étude du matériel sur pied et de la répartition des essences de Cempaka a été menée. Une étude sur l'économie de l'exploitation du bois de Cempaka pour la fabrication d'habitations de type woloan a été conduite. Le niveau viable de coupes annuelles autorisées pour les essences de Cempaka a été déterminé. Les procédures opératoires standard (SOP) ont été élaborées et les installations de suivi des opérations forestières et de la légalité du bois ont été acquises. Le projet a testé les SOP, l'équipement et les installations.

Depuis la quatrième réunion du Comité de pilotage du projet tenue le 11 septembre 2019, la mise en œuvre du projet s'est considérablement accélérée. Les activités du plan annuel d'opération 3 (octobre 2019-septembre 2020) sont presque terminées dans le respect du calendrier et l'achèvement du projet se rapproche.

(5) PD 696/13 Rev.2 (F) Restauration à base communautaire et gestion durable des forêts vulnérables du delta de la Rewa à Viti Levu (Fidji)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	387 511
Budget de l'OIBT:		\$EU	310 576
Gouvernement du Japon:	\$EU	310 576	
Gouvernement de Fidji		\$EU	76 935
Agence d'exécution:	Département des forêts, Ministère des pêches et des forêts, République de Fidji		
Période d'approbation:	Deuxième semestre 2013		
Date de lancement et durée:	Octobre 2015 / 36 mois		
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet:	Première prorogation jusqu'au 30 septembre 2019 (NOLF.18-0084) Deuxième prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 (NOLF.20-0017)		

Ce projet a été approuvé à l'automne 2013 et son financement a été attribué lors de la 49^e session du CIBT en novembre 2013. L'accord de projet régissant son exécution a été parachevé en juin 2015. Après

avoir conclu toutes les dispositions administratives, y compris un plan annuel de ses opérations, le projet est entré en phase opérationnelle en octobre 2015. Durant sa mise en œuvre, le projet s'est heurté à plusieurs défis, dont le manque de motivation et d'engagement de la part des parties prenantes concernées, le fait que les sites du projet aient été sinistrés à la fin de février 2016 par le cyclone tropical Winston qui a dévasté l'île de Fidji dans le Pacifique sud et le changement d'exercice budgétaire national. Suite à ces difficultés, une prorogation de la durée du projet a été accordée jusqu'en décembre 2020.

Les zones humides côtières et les mangroves du delta du Rewa (35 238 ha) de Fidji représentent sans aucun doute une importante ressource marine et terrestre pour les populations de cette région, mais de manière plus importante encore, ces forêts protègent l'ensemble de l'écosystème côtier qui s'étend aux plaines adjacentes. Cependant, ces zones humides ont pâti de pressions sociales et économiques. L'extractivisme outrancier appliqué aux ressources a entraîné une réduction de la superficie du couvert et la perte d'habitats ainsi qu'un affaiblissement des moyens d'existence des populations. Afin de traiter ce problème, le projet a été conçu pour contribuer à la gestion durable des zones humides côtières et des mangroves dans le delta du Rewa, tout en améliorant les moyens d'existence des populations riveraines. De manière spécifique, le projet propose la restauration et la gestion d'au moins 3 381 hectares en tant que station de démonstration; la formation de 17 communautés impliquées visant leur conscientisation à l'importance des zones humides et au développement de moyens d'existence autres destinés à réduire leur dépendance économique excessive à l'égard de la végétation côtière et de la mangrove des zones humides. La communauté ciblée se situe dans la Tikina de Bau, Tailevu, une zone densément peuplée dans le delta du Rewa. Les produits attendus de ce projet sont la synthèse des problèmes essentiels qui se posent dans les zones humides côtières et les mangroves, et la formulation d'un cadre de politiques publiques pertinent. En outre, il est prévu que les populations ciblées adoptent des moyens d'existence de substitution qui permettront de réduire la pression extractiviste sur les ressources côtières et les mangroves des zones humides.

Depuis la cinquante-troisième session du Comité, les principales avancées du projet concernent les aspects suivants:

- Plusieurs ateliers de formation ont été organisés afin d'aider les communautés locales à adopter et à mettre en œuvre les options recensées pour les moyens d'existence. Il s'agit de formations à l'aquaculture à Narocake ainsi que dans trois autres villages; la construction d'une porcherie communautaire dans le village de Nasilai; et l'apiculture dans le village de Muanaira. Des dispositions sont prises pour organiser une formation au lancement d'une activité commerciale destinée à six communautés avec l'appui du Centre national de développement des petites et micros entreprises ainsi qu'une formation à la machine à coudre destinée aux femmes de six villages.
- Des programmes de sensibilisation du public utilisant divers supports sont en cours afin de sensibiliser les populations à la conservation et à l'utilisation durable des écosystèmes de la mangrove. Des efforts sont en cours en vue de réaliser de brefs documentaires vidéos, des rapports techniques ainsi que des articles de synthèse et du matériel de sensibilisation.
- Des lignes directrices pour la gestion des mangroves ont été élaborées et seront publiées pour diffusion aux principales parties prenantes. Au niveau national, le projet contribue aux programmes de politique et d'activités durables susceptibles d'être amplifiés à d'autres systèmes fluviaux et communautés riveraines de zones humides côtières et de mangroves à Fidji et dans la région du Pacifique.

Suite à l'épidémie de COVID-19 en avril 2020 à Fidji, les six sites du projet ont tous été confinés et les visiteurs ne sont pas autorisés à se rendre chez ces communautés. Le confinement a été levé en juin et l'Agence d'exécution a commencé, lentement mais sûrement, à réactiver la mise en œuvre des activités du projet, dont le recueil de connaissances et de savoir-faire traditionnels sur la récolte et la conservation des sources de nourriture/bois essentielles que procurent les mangroves côtières.

(6) PD 721/13 Rev.3 (F) Édification d'un processus de gestion forestière durable de type participatif et inclusif en vue de freiner la déforestation et la dégradation forestière dans le massif d'Ixil situé dans la municipalité guatémaltèque de Nebaj au Quiché (Guatemala)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	697 635,50
Budget de l'OIBT:		\$EU	440 873,00
Gouvernement du Japon:	\$EU	440 873,00	
CALMECAC:		\$EU	256 762,50
Agence d'exécution:	Fondation pour le développement intégral de l'être humain et de son environnement (<i>Fundación Para El Desarrollo Integral Del Hombre Y Su Entorno</i> , CALMECAC)		
Période d'approbation:	Rev.2: approuvée au premier semestre 2014 Rev.3: approuvée au premier semestre 2016		
Date de lancement et durée:	Octobre 2017 / 36 mois		

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du premier semestre 2014, par le biais du système électronique d'approbation mis en place, et le financement complet de sa mise en œuvre a été annoncé en mars 2016, puis décaissé par le donateur au début de 2017, une fois que la question de la défaillance financière a été résolue. L'accord d'exécution du projet a été signé et finalisé en septembre 2017 et l'Agence d'exécution a entamé la mise en œuvre du projet en octobre 2017.

Le Guatemala a pris la même pente de déforestation accélérée et de dégradation des forêts que d'autres pays du monde tropical, ce qui entraîne des risques, des impacts et des catastrophes naturelles. Ces problèmes ont été aggravés par le changement climatique et la paupérisation, qui sont répandus dans toute la région, et qui aggravent la vulnérabilité du pays aux phénomènes naturels. Le pays compte cependant encore de vastes massifs forestiers, dont beaucoup sont traditionnellement gérés par des collectivités autochtones; le Guatemala présente actuellement la plus forte densité de collectivités autochtones en Amérique centrale. Le département de Quiché représente quant à lui 7 pour cent du couvert forestier national. Cependant, ces forêts sont menacées par un regain récent de la pression démographique, qui s'accompagne d'un développement agro-industriel. Il devient par conséquent urgent de déployer des efforts afin d'éviter la perte des ressources forestières et de mettre en œuvre des modes de développement intégrés nouveaux pour les communautés riveraines.

Dans le but de freiner le rythme du déboisement et de suspendre la dégradation des forêts, l'INAB et le CALMECAC cherchent à mettre au point un système de planification forestière pérenne et à instaurer des mécanismes financiers inspirés de la gestion et de la conservation des ressources et des services environnementaux du département de Quiché, qui peuvent aussi servir de mesure d'adaptation au changement climatique.

ce projet vise à améliorer les compétences en gestion forestière durable d'organisations forestières communautaires locales de la municipalité de Nebaj, dans le département de Quiché, en vue de freiner la déforestation et la dégradation des forêts dans le bassin versant du Xaclbal. Les principaux produits escomptés de ce projet sont les suivants: 1) un plan pour les forêts communautaires est élaboré; 2) un accord sur les bonnes pratiques de gestion forestière destiné aux forêts communautaires et visant à freiner le déboisement et la dégradation des forêts est conclu; et 3) des plans de gestion durable des forêts sont élaborés et mis en œuvre pour assurer la conservation des forêts communautaires dans la municipalité de Nebaj, dans le Quiché. Il s'agit d'une proposition novatrice, car elle relie les différents secteurs et crée entre eux une dynamique sociale pour le développement de nouveaux modèles de gestion participative des ressources naturelles, à travers des systèmes de gestion des forêts et de conservation durables qui contribueront à l'élaboration de mécanismes de partage des avantages au niveau local dans le cadre de l'initiative REDD (Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation).

Le troisième rapport d'activité qui a été soumis en janvier 2020 informant des avancées du projet jusqu'à la fin de 2019 (disponible en espagnol auprès du Secrétariat) indique que les activités associées à tous les produits susmentionnés progressent de manière satisfaisante; la dernière tranche des fonds du

projet a été versée suite à la réception de ce rapport. La seconde réunion du Comité de pilotage et la deuxième mission de suivi du projet ont eu lieu en décembre 2019 et ont permis de constater que toutes les activités du projet se déroulaient de manière satisfaisante en accord avec le plan des travaux du projet. L'ultime visite du comité de pilotage du projet et de suivi prévue durant la seconde moitié de 2020 a dû être reportée en raison de la pandémie de COVID-19; elle pourrait être reprogrammée pour le début de 2021 si les déplacements sont possibles et si un rapport final satisfaisant n'a pas été soumis avant cette date. Le rapport annuel d'audit 2019 a été reçu et approuvé par le Secrétariat en 2020; toutefois le rapport d'avancement à jour n'avait pas été reçu par le Secrétariat au moment de la préparation du présent rapport; l'Agence d'exécution a demandé que soit versée la dernière tranche des fonds du projet à la fin de septembre et qu'elle soumettrait sous peu le rapport d'activité auquel est conditionné le versement. Elle a par ailleurs indiqué que la plupart des activités sur le terrain étaient terminées et que le rapport final et le rapport d'audit seraient soumis d'ici à la mi-2021 en raison des délais inévitables résultant de la pandémie de COVID-19. Le Secrétariat avisera le Comité si le rapport d'activité à jour est soumis à temps pour la session; faute de quoi le délégué du Guatemala pourra être prié de donner des précisions sur l'avancement du projet au cours de l'année 2020.

(7) PD 740/14 Rev.2 (F) Gestion durable des forêts par les mécanismes REDD+ dans la province de Kampong Thom (Cambodge)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	561 022
Budget de l'OIBT:		\$EU	484 792
Gouvernement du Japon:	\$EU	484 792	
Gouvernement du Cambodge:		\$EU	76 230
Agence d'exécution:	Administration forestière, Ministère cambodgien de l'agriculture, des forêts et des pêches		
Période d'approbation:	Deuxième semestre 2014		
Date de lancement et durée:	Septembre 2015 / 36 mois		
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet:	Prorogation jusqu'au 30 avril 2020 (NOLF.20 -0001)		

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du deuxième semestre 2014 et a été financé à la 50^e session du CIBT en novembre 2014. L'accord de projet régissant son exécution a été parachevé en juillet 2014. Une cérémonie de lancement du projet a eu lieu le 23 juillet 2015, avec la participation des principales parties prenantes à la REDD+ dans le pays. À l'issue des démarches administratives requises, dont les Plans annuels d'opération détaillés et la nomination du personnel du projet, le projet a entamé ses opérations en septembre 2015. Certaines activités du projet étant encore en cours, l'Agence d'exécution prépare une proposition de prorogation sans rallonge budgétaire pour mener à bonne fin toutes les activités du projet.

L'objectif de développement du projet est de contribuer à la gestion pérenne des ressources forestières dans la province de Kampong Thom en freinant le déboisement et la dégradation des forêts. Son objectif spécifique est d'institutionnaliser les activités relevant de la REDD+ en vue de freiner le déboisement et la dégradation de la forêt de Tomring, dans la province de Kampong Thom. Le projet traitera le problème central qui tient au caractère limité de la capacité institutionnelle à favoriser les activités REDD+ en soutien à la gestion durable des forêts dans la province de Kampong Thom. Le projet prévoit de faire progresser les programmes REDD+ au Cambodge en capitalisant les expériences des activités REDD+ en cours, en vue de standardiser les procédures devant se conformer, de manière efficace et efficiente, aux spécifications techniques des normes juridictionnelles REDD+ permettant d'atténuer les facteurs de déboisement et de dégradation de la forêt de Tomring dans la province de Kampong Thom. Les produits escomptés de ce projet sont les suivants: i) intelligence et connaissance de la REDD+ améliorées chez les acteurs concernés; ii) programme de recherche sur la REDD+ dans la forêt de Tomring, dans la province de Kampong Thom, élaboré et mis en œuvre; et iii) lignes directrices et programmes de formation relatifs à la REDD+ renforcés pour une conception et une mise en œuvre effectives des activités REDD+.

Depuis la cinquante-troisième session du Comité, les principales avancées du projet concernent les aspects suivants:

- Un suivi régulier des quatre sites de démonstration situés dans les communautés cibles a été mené dans le cadre de vérifications sur le terrain et de réunions avec les agriculteurs et les comités forestiers communautaires, au cours desquelles l'avancement de l'exécution des activités dans les communautés et les difficultés anticipées ont été abordés.
- Un appui aux vérifications sur place des occupations actuelles des sols dans la forêt communautaire (FC) de Veal Okdey, qui est sur le point de signer un accord de foresterie communautaire avec le Cantonement de l'Administration forestière de Kampong Thom et facilitation des réunions avec les autorités de Kampong Thom en vue de promouvoir la forêt communautaire de Veal Okdey.
- Production d'un article pour la revue de l'OIBT Actualités des Forêts Tropicales (TFU). Publié dans le numéro 29-2 sous le titre «Relever le défi de la REDD+», il relate les effets bénéfiques du projet sur les parties prenantes, qui concernent aussi bien les communautés locales que les autorités provinciales ou nationales, dans le sens où il a permis de renforcer les capacités des communautés et la compréhension du cadre juridique, ainsi que le sentiment d'appropriation de la ressource forestière.
- L'équipe du projet a affiné les rapports techniques du projet et facilité la préparation du rapport d'audit financier pour 2019. Les rapports techniques préparés par le projet sont les suivants:
 - Évaluation des mécanismes de partage des avantages dans les projets forestiers et de la REDD+ dans l'optique de mettre au point un mécanisme d'attribution des incitations à la REDD+ au Cambodge
 - Concevoir, mettre en œuvre et effectuer le suivi des garanties REDD+ dans la province de Kampong Thom
 - Élaboration d'une stratégie de financement pérenne pour la REDD+ au Cambodge
 - Calcul et ajustement de valeurs par défaut pour les niveaux d'émissions de référence dans la province de Kampong Thom

En raison de la pandémie de COVID-19, la date d'achèvement du projet a été reportée. L'Agence d'exécution devrait avoir terminé en intégralité l'ensemble des activités du projet et publié des rapports techniques de qualité d'ici à la fin de 2020. Le projet devrait être déclaré achevé à la prochaine session du Comité.

(8) PD 741/14 Rev.3 (F) Renforcement des capacités à assurer la gestion durable des forêts tropicales sclérophylles du littoral nord du Pérou

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	988 886
Budget de l'OIBT:		\$EU	437 478
Gouvernement du Japon:	\$EU	437 478	
AIDER:		\$EU	551 408

Agence d'exécution: Association de recherche-développement intégrale (*Asociacion Para La Investigacion y Desarrollo Integral*, AIDER)

Période d'approbation: Rev.2: approuvée au deuxième semestre 2014
Rev.3: approuvée au premier semestre 2016

Date de lancement et durée: Mai 2017 / 30 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du deuxième semestre 2014, par le biais du système électronique d'approbation mis en place, et le financement complet de sa mise en œuvre a été annoncé en mars 2016. Le texte de l'accord régissant l'exécution du projet a été finalisé en avril 2017 après le décaissement des fonds du projet par le donateur, suite à la résolution de la défaillance financière. L'Agence d'exécution a terminé de soumettre en mai 2017 l'ensemble des pièces justificatives nécessaires pour autoriser le virement de la première tranche de fonds et le démarrage de la mise en œuvre du projet.

Ce projet portera sur les capacités limitées des intervenants principaux à lutter contre la dégradation des forêts tropicales xérophiles, sur la côte nord du Pérou, couvrant les trois départements qui partagent cet écosystème: Tumbes, Piura et Lambayeque.

Le projet prévoit l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales grâce à la conservation et à l'exploitation pérenne durable des forêts tropicales sclérophylles; à cette fin, il renforcera les capacités des intervenants clés pour mettre en place des politiques de gestion pérenne des forêts sclérophylles dégradées. Les résultats escomptés comprennent: l'amélioration de la gestion au niveau de l'administration forestière régionale; la promotion de la participation active du secteur public et de la société civile au dialogue et à des espaces de concertation en vue de décisions sur la gestion régionale de la forêt; et le renforcement des capacités techniques et opérationnelles pour assurer la gestion communautaire de la forêt sur la côte nord.

Les activités menées jusqu'à la fin de 2019 ont été incluses dans le rapport d'activité détaillé soumis au Secrétariat (disponible sur demande; en espagnol uniquement). Un résumé des activités du projet est présenté ci-après.

Activité 1.1 Mettre au point des sessions de formation sur les questions administratives et techniques pour l'administration publique régionale de la GDF

Avec l'appui du projet et le concours de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), l'Atelier de formation sur la méthodologie de cartographie forestière de la côte nord du Pérou a été tenu du 27 au 31 mai dans la ville de Chiclayo, afin d'améliorer les connaissances des divers officiels et spécialistes du SERFOR ainsi que des pouvoirs régionaux de la région nord: Piura, Tumbes et Chiclayo en matière de système d'information géographique (SIG) et de télédétection. En outre, des logiciels libres ont été employés pour le processus de cartographie thématique.

Activité 2.1: Renforcer la coordination, le dialogue et les espaces de coordination au niveau régional avec la participation de la société civile

Le 17 mai, avec l'appui du projet, une réunion du réseau des chercheurs sur les forêts sclérophylles s'est tenue dans les bureaux de l'ATFFS-SERFOR-Piura, avec pour objectifs de:

- Renforcer le réseau de recherche sur les forêts sclérophylles et améliorer l'articulation entre les secteurs public, privé et la société civile.
- Renforcer les capacités permettant la recherche.
- Promouvoir la recherche-développement et l'innovation dans la conservation des forêts et de la faune.
- Renforcer les mécanismes de communication et les connaissances traditionnelles sur les forêts sclérophylles.
- Tirer parti des fonds pour les activités scientifiques.
- Se doter d'un dispositif de suivi de la situation actuelle des investigations.

La Plateforme macrorégionale sur les forêts de la côte nord continue d'être appuyée par le projet, en collaborant avec les réunions et le renforcement des capacités des pouvoirs publics régionaux. Ces derniers ont réussi à travailler en lien avec le projet ONU-REDD+ exécuté par le Ministère de l'environnement, qui est assisté d'un consultant en vue d'identifier les besoins et opportunités de renforcer ses partenariats. Le projet collaborera avec les actions identifiées dans le cadre des travaux du consultant.

Le projet a promu trois alliances stratégiques relevant du développement de projets de gestion durable et restauration de forêts sclérophylles, suite aux préconisations du dernier conseil d'administration du projet:

- L'alliance avec le SERFOR aux fins d'élaborer un projet de plantations forestières en forêt sclérophylle, dans la zone limitrophe de l'Équateur.
- L'alliance avec un fonds privé international en vue de concevoir un projet sur les services écosystémiques et les chaînes de valeur sans déforestation.
- Une coordination préliminaire avec le Ministère de l'environnement portant sur une proposition qui sera présentée dans le cadre du 7^e Cycle du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-7) en lien avec la gestion durable des forêts sclérophylles.

Activité 2.2: Élaborer et mettre en œuvre un plan de diffusion des avantages de la GDF pour le secteur public et la société civile

Suite à la phase de terrain, au cours de laquelle le consultant a recueilli toutes les informations nécessaires dans les régions de Piura, Tumbes et Lambayeque, la version préliminaire du Plan de diffusion sur la gestion des forêts sclérophylles a été préparée. Le rapport a été parachevé et transmis à l'OIBT.

Dans le cadre du projet, deux supports didactiques pour l'enseignement et la diffusion sur les forêts sclérophylles ont été préparés, comme suit:

- Une histoire: «El Algarrobito»
- Une bande dessinée: «Shinamp»

Ces deux supports ont été présentés aux autorités forestières et régionales des trois régions: Piura, Tumbes et Lambayeque. En outre, les écoles de ces régions en ont reçu des exemplaires afin de sensibiliser les enfants aux ressources des forêts sclérophylles et à leur importance.

Suite aux préconisations de la première réunion du Comité de pilotage du projet, une vidéo ciblant le grand public a été préparée, dans le but de sensibiliser aux forêts sclérophylles. Des spots radio de sensibilisation à l'importance des forêts sclérophylles ont été produits et sont diffusés sur les stations de radio locales à Piura (Radio Cutivalu), Lambayeque (Radio Zone 5) et Tumbes (Radio Hechizera).

Le concours de photos «Connaître les forêts sèches de la côte nord du Pérou» s'est tenu en octobre.

Activité 2.3: Développer des événementiels de sensibilisation ciblant les autorités, les responsables, les usagers de la forêt et le grand public, au niveau local et régional, sur la conservation des forêts sclérophylles tropicales de la côte nord.

Le 23 mai, avec le concours du projet, une activité intitulée «Conversation autour de la biodiversité biologique des forêts sclérophylles saisonnières du nord du Pérou» a été menée sous la houlette du SERFOR en lien avec la Journée de la diversité biologique.

Les expériences de la gestion durable des forêts sclérophylles promues par le projet ont été présentées lors de manifestations stratégiques internationales, en tirant parti des alliances interinstitutionnelles avec des acteurs clés: la NAP Expo de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Songdo, en République de Corée, et la Réunion annuelle 20x20 à Buenos Aires, en Argentine.

Activité 2.4: Développer les aptitudes sociales des membres des communautés pour dynamiser leur participation dans les espaces de dialogue

Le 28 mai s'est tenue une réunion dans les bureaux d'AIDER dans le cadre du processus d'élaboration d'une stratégie de développement rural reposant sur le changement climatique. Un dialogue a eu lieu avec un groupe de femmes sélectionnées dans les milieux urbain et rural, au cours de laquelle les points suivants ont été discutés:

- Le rôle joué par les femmes dans la société
- Leur expérience de situations relevant du changement climatique
- La consultation des femmes sur le changement climatique

Avec l'appui du projet et sous la direction du Service national des forêts et de la faune (SERFOR) et du Ministère de l'agriculture et de l'irrigation, de l'Association de recherche-développement intégrale (AIDER) et du Centre des communautés rurales des forêts sclérophylles (CECOBOSQUE), s'est tenu le 24 mai dans l'auditorium du Conseil des usagers du moyen et du bas Piura le premier Forum des communautés intitulé «Communautés organisées, forêts durables», dont le but était d'analyser la problématique de la manière d'organiser les communautés, et de guider et d'impliquer les chefs de communauté et leurs partenaires en matière d'usage durable et de conservation des forêts.

Activité 3.1: Organiser des sessions de formation aux techniques et pratiques d'élaboration et de mise en œuvre des plans de gestion forestière

L'équipe du projet a participé à l'Atelier sur les bonnes pratiques et la réglementation de la production de semences forestières, qui s'est tenu les 29 et 30 mai dans les locaux de l'INIA (Institut national de l'innovation agricole), dans la ville de Chiclayo. Une coordination a été amorcée pour collaborer avec le processus de zonage des forêts de la région de Tumbes au cours du prochain semestre de la mise en œuvre du projet.

Le troisième Congrès régional des forêts sclérophylles (III COREFOR) s'est tenu en décembre à Chiclayo.

Le projet a été géré de manière à atteindre la plupart des objectifs fixés et a contribué aux capacités des autorités régionales à gérer les forêts sclérophylles. De la même manière, le fait d'avoir articulé les actions à l'échelon régional a été amélioré grâce à d'autres initiatives liées à la gestion durable des forêts, et à l'intervention directe du SERFOR et d'organisations de la société civile.

La troisième réunion du Comité de pilotage du projet a eu lieu en septembre 2019 et il a été constaté que toutes les activités du projet se déroulaient de manière satisfaisante. La quatrième réunion du comité de

pilotage du projet prévue pour la fin de 2020 a été reportée en raison de la pandémie de COVID-19; elle pourrait être reprogrammée pour le début de 2021 si les déplacements sont possibles à cette période et si un rapport final satisfaisant n'a pas été soumis d'ici cette date. Le rapport annuel d'audit pour 2019 de même que le rapport d'activité actualisé n'avaient pas été reçus par le Secrétariat au moment de la préparation de ce rapport; l'Agence d'exécution a toutefois informé par écrit en septembre 2020 que la plupart des activités de terrain avaient été terminées et que des vidéos illustrant les réalisations du projet seraient soumises ainsi que le rapport final et le rapport d'audit financier d'ici le début de 2021, en raison des délais inévitables résultant de la pandémie de COVID-19. Le Comité pourra prier le délégué du Pérou de donner des précisions sur l'avancement du projet au cours de l'année 2020.

(9) PD 764/14 Rev.3 (F) Permettre aux propriétaires fonciers coutumiers de participer de manière effective aux dispositifs de gestion des forêts communautaires dans six zones pilotes de PNG

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	668 313
Budget de l'OIBT:		\$EU	606 313
Gouvernement du Japon:	\$EU	606 313	
Gouvernement de PNG:		\$EU	62 000
Agence d'exécution:	Administration forestière de Papouasie-Nouvelle-Guinée		
Période d'approbation:	Rev.1 approuvée en octobre 2014 Rev.2 approuvée en avril 2016 Rev.3 approuvée en mars 2017		
Date de lancement et durée:	Mars 2020 / 36 mois		

La troisième révision de la proposition de projet a été approuvée en mars 2017 par le biais de la procédure électronique d'approbation et le financement a été obtenu en 2017. L'accord de projet en régissant l'exécution a été étudié par l'Agence d'exécution. Au terme d'une consultation prolongée avec le procureur compétent en PNG et autres institutions, l'Agence d'exécution a complété la procédure interne relative à la signature de l'accord. L'accord de projet a été dûment signé en février 2019. L'Agence d'exécution a pris les dispositions administratives nécessaires au commencement du projet en accord avec les règles et procédures de l'OIBT et de l'Administration forestière de PNG. Suite aux dispositions ainsi prises, le projet a démarré en mars 2020.

L'objectif de développement du projet est d'améliorer les pratiques de gestion durable des forêts grâce à l'amélioration des moyens d'existence des populations villageoises et leur stabilité sociale. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Cadre d'action pour le changement climatique et la foresterie (2009-2015) de l'Autorité forestière de PNG qui souligne la nécessité d'adopter une démarche pluripartite de la programmation de la gestion forestière villageoise qui mobilise les propriétaires forestiers coutumiers à l'échelon local et valorise la capacité des institutions publiques à l'échelon national. L'objectif spécifique du projet est d'instaurer un modèle de système de cadastre foncier villageois et d'évaluation des ressources forestières qui soit au service des dispositifs de gestion forestière villageoise et sociale (dispositifs CFM), lesquels devant intégrer les paiements des services environnementaux (PSE) et la REDD+, et aider les propriétaires fonciers à mieux prendre la mesure des biens et services que dispensent les forêts. Les activités du projet seront gérées et accompagnées par l'Autorité forestière de PNG au niveau national, en collaboration avec six partenaires CFM et leurs groupements pilotes de propriétaires fonciers au niveau local. Ce dispositif offre la possibilité d'être répliqué en permanence à l'avenir.

Le projet dégagera quatre produits spécifiques, à savoir: i) une amélioration des pratiques CFM aux échelons villageois, des districts et des provinces grâce à des techniques de collecte participative de données; ii) des groupements de clans participent de manière appropriée au Programme national d'aménagement du territoire (*National Land Development Program*); iii) un système de gestion des données mobilise les propriétaires fonciers dans des systèmes CFM viables (dont PSE et REDD+); et iv) des directives en matière d'orientation et planification de la CFM sont en place.

Depuis le commencement du projet en mars 2020, l'Agence d'exécution s'est concentrée sur les aspects suivants:

- Identification des partenaires au projet et signature de protocoles d'accord: cinq partenaires du projet ont été identifiés pour promouvoir les activités forestières communautaires et des protocoles d'accord ont été signés avec ces derniers. Ces cinq partenaires sont: Recherche et Conservation (RCF), Province des montagnes de l'est; Organisation pour le développement industriel, spirituel et culturel (OISCA), province de l'East New Britain; Fondation pour le développement des populations et communautés (FPCD), province de Madang; Administration de la province de Milne Bay (MBPA) et Autorité forestière de PNG (PNGFA), province de Milne Bay; et Service de gestion forestière et de certification des produits (FORCERT), province de West New Britain.
- Eu égard au suivi et à la gestion des forêts villageoises, le recueil de données se poursuit sur la tenure foncière/les limites des terres, les membres des clans, la biomasse forestière, le couvert foncier et les utilisations des terres, et la biodiversité. Ces données seront mises en ligne sur une plateforme web une fois le recueil terminé.
- Une réunion en téléconférence du Comité technique du projet s'est tenue le 9 septembre 2020. Les préconisations formulées à cette occasion sont les suivantes: sélectionner un cabinet d'audit agréé dans la liste élargie à plus de trois candidats et prendre conseil sur les meilleures pratiques en matière d'audit auprès du cabinet sélectionné; organiser des réunions avec les partenaires du projet pour finaliser les plans des travaux et budgets; faciliter l'amélioration des plans de gestion communautaire des forêts pour les communautés ciblées; et inclure l'Autorité de conservation, de l'environnement et de la protection (CEPA) dans le groupe des membres partenaires au projet.

En raison de la COVID 19, le Gouvernement de la PNG a instauré un état d'urgence du 23 mars au 14 juin 2020, et de nombreuses activités de terrain ont en conséquence été reportées. L'Agence d'exécution a examiné le plan des travaux afin de mieux promouvoir les activités se rapportant à la création de moyens d'existence viables dans les communautés locales ciblées.

(10) PD 765/14 Rev.4 (F) Élaboration d'un programme de restauration de terroirs forestiers guatémaltèques en s'appuyant sur les Lignes directrices de l'OIBT - Phase II

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	358 180
Budget de l'OIBT:		\$EU	250 000
CDB:	\$EU	100 000	
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	150 000	
FCG:		\$EU	108 180

Agence d'exécution: Fondation pour la conservation des ressources naturelles et de l'environnement au Guatemala (*Fundación para la Conservación de los Recursos Naturales y Ambiente en Guatemala*, Fcg) en collaboration avec l'Institut national forestier (INAB)

Période d'approbation: Rev.2: approuvée au premier semestre 2015
Rev.3: approuvée au premier semestre 2017
Rev.4: approuvée au deuxième semestre 2017

Date de lancement et durée: Juin 2018 / 24 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet: Prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 (NOLF.20-0034)

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du premier semestre 2015 par le biais du système électronique d'approbation mis en place, et son financement partiel a été annoncé lors des 51^e et 52^e sessions du CIBT en 2015 et en 2016. Suite à la révision de la proposition de projet en deux phases afin de prendre en compte le financement partiel mis à disposition, l'INAB a décidé qu'il souhaitait superviser le projet, mais non agir en qualité d'Agence d'exécution (AE). En conséquence, il a désigné la *Fundación para*

la Conservación de los Recursos Naturales y Ambiente en Guatemala (FCG) comme AE. Le document de projet a en conséquence été révisé une nouvelle fois et était en instance d'approbation par le biais de la procédure de non-objection en ligne de l'OIBT en septembre 2017. L'accord de projet de la Phase I a finalement été signé en mai 2018, après les délais rencontrés dans la finalisation de la contribution de la Convention sur la diversité biologique (CDB) au projet, et sa mise en œuvre a débuté le mois suivant.

Le Guatemala recelait en 2010 un couvert forestier de 3,722 595 hectares, qui représentait 34 pour cent du territoire national. En 2006, le couvert forestier guatémaltèque était estimé à 3,868 708 ha; ces chiffres représentent donc une perte nette de 146 112 hectares de forêt, ce qui correspond à un taux net de déforestation d'un pour cent par an à l'échelon national (au regard des forêts sur pied en 2006). La situation est devenue d'autant plus critique que le Guatemala fait partie des pays recensés comme étant les plus vulnérables aux phénomènes climatiques et autres conditions délétères dues au climat dans le monde, ce qui ne fait qu'exacerber les problèmes d'amenuisement de la biodiversité et de réduction des biens et services forestiers.

Au cours des deux dernières décennies, le Guatemala a promu des instruments de politique pour la conservation et la gestion de ses forêts ainsi que leur reforestation dans le cadre de son Programme d'incitations forestières (PINFOR) et de son Programme d'incitations forestières destiné aux petits propriétaires-exploitants forestiers et agroforestiers (PINPEP), en développant des outils de réglementation, techniques et de planification destinés à faciliter leur mise en œuvre. Néanmoins, malgré les progrès enregistrés dans l'administration et l'utilisation durable des ressources forestières guatémaltèques, aucun de ces instruments de politique n'a traité de manière spécifique de la problématique de la restauration des paysages forestiers dans le cadre de l'un des outils susmentionnés.

Le Conseil de restauration des paysages forestiers a élaboré une carte de restauration forestière, qui recense une superficie totale de 3,989 465 hectares éligibles à la restauration, laquelle a été divisée en quatre catégories: a) aires protégées; b) surfaces ripisylves; c) surfaces de mangrove; et d) surfaces adaptées à la foresterie.

Ce projet mène des actions de restauration du paysage forestier sur des sites pilotes de restauration en conformité avec les *Directives de l'OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires*, lesquelles sont axées sur quatre écosystèmes forestiers stratégiques que l'Institut national des forêts (INAB) et le Conseil national des aires protégées (CONAP) à déclarés prioritaires, à savoir les forêts de nuages, les forêts sèches, les forêts de pins-chênes, et les mangroves.

L'objectif de développement du projet est de «réduire la dégradation des forêts et d'améliorer la restauration des écosystèmes forestiers au Guatemala». Son objectif spécifique est d'«améliorer les actions de restauration forestière dans le cadre de la mise en œuvre d'un mécanisme de restauration forestière reposant sur les Directives de l'OIBT avec la participation élargie des principales parties prenantes au sein des écosystèmes stratégiques prioritaires».

L'Agence d'exécution a bien avancé dans la mise en œuvre du projet en 2020 selon le rapport d'activité soumis au Secrétariat en août 2020 qui couvre la période jusqu'à la fin de juillet (disponible sur demande, en espagnol uniquement). Les travaux sur les activités de restauration sont quasiment terminés sur les quatre sites pilotes en collaboration avec les parties prenantes locales. La version nationale adaptée des Directives de l'OIBT pour la restauration des forêts tropicales naturelles est terminée et est en cours d'examen dans le cadre d'une série d'ateliers régionaux. Le projet a rencontré des délais dans les activités sur le terrain, qui pourraient donner lieu à une demande de prorogation sans rallonge budgétaire et qu'un délai soit accordé jusqu'en milieu d'année 2021 pour soumettre le rapport final et le rapport d'audit financier.

Le rapport annuel d'audit financier pour 2019 a été soumis à l'OIBT par l'Agence d'exécution dans les délais et approuvé par le Secrétariat. Une seconde visite de suivi sur site par le Secrétariat a eu lieu en décembre 2019 au cours de laquelle il a été constaté que toutes les activités du projet se déroulaient de manière satisfaisante. La troisième visite de suivi programmée pour la fin de 2020 a dû être reportée en raison de la pandémie de COVID-19; elle pourrait être reprogrammée pour le début de 2021 si les déplacements sont possibles à cette période.

(11) PD 777/15 Rev.3 (F) Accélération de la restauration des fonctions de la Réserve de biosphère de Cibodas (CBR) par une bonne gestion des terroirs associant les acteurs locaux (Indonésie)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	643 616
Budget de l'OIBT:		\$EU	515 590
Gouvernement du Japon:	\$EU	515 590	
Gouvernement de l'Indonésie:		\$EU	128 026
Agence d'exécution:	Autorité du Parc national Gunung Gede Pangrango (GGPNP), Direction générale des ressources naturelles et de la conservation des écosystèmes (KSDAE), Ministère de l'environnement et des forêts (MOEF)		
Période d'approbation:	Rev.1 approuvée en octobre 2015 Rev.2 approuvée en avril 2016 Rev.3 approuvée en mars 2017		
Date de lancement et durée:	Août 2018 / 36 mois		

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du deuxième semestre 2015 et l'accord en régissant l'exécution a été finalisé en janvier 2018 compte tenu de la suspension des versements de fonds à tous les projets de l'OIBT intervenue de juin à décembre 2016. Au terme des préparatifs administratifs exigés pour la mise en œuvre du projet, dont l'élaboration des plans annuels d'opération détaillés, le projet est entré en activité en août 2018.

Le projet vise à contribuer à la restauration des fonctions de conservation et de développement de la Réserve de biosphère de Cibodas (CBR) dans la province de Java-Ouest de l'Indonésie, qui occupe une superficie totale de 114 779 hectares. La CBR est l'une des plus importantes réserves de biosphère de l'Indonésie au regard principalement de sa biodiversité riche et unique. Elle est également une destination touristique bien connue en raison de sa relativement bonne accessibilité et une source d'eau vitale pour la vie d'une trentaine de millions de personnes résidant dans la capitale de Jakarta et d'autres villes plus petites, ainsi que les municipalités situées autour de la Réserve.

Son objectif spécifique est d'améliorer la conservation et la gestion durable de la biodiversité et des écosystèmes dans la CBR par la mise en œuvre du Plan de gestion stratégique intégré grâce à la réalisation de trois produits, à savoir: i) la menace sur la biodiversité dans la zone centrale est réduite de manière significative; ii) des pratiques optimales d'occupation des sols dans la zone tampon de la CBR et ses zones de transition sont concrètement illustrées et favorisées; et iii) les montages institutionnels de la gestion de la CBR sont améliorés.

Depuis la cinquante-troisième session du Comité, les principales avancées du projet concernent les aspects suivants:

- Une surface de 4 hectares a été plantée pour restaurer les forêts dégradées avec la participation des agriculteurs du bloc de Ciukir, dans le Parc national de Gunung Gede Pangrango, Situ Gunung, Sukabumi.
- Une formation de trois jours aux opérations de patrouille forestière a été dispensée du 22 au 24 juillet 2020. Elle a été suivie par 43 agents de terrain et 17 partenaires forestiers communautaires et a dispensé des compétences à l'usage du système SMART, un outil de gestion des données de patrouille. Les personnes ressources de la formation ont été secondées par la Direction régionale de la conservation, l'Université de Pakuan et la Société savante de conservation de la faune (WCS).
- Six groupes d'agriculteurs (FG) ont été sélectionnés pour les activités d'amélioration des moyens d'existence. Ces groupes (Kelompok Tani Hutan/KTH) sont:
 - KTH de Wangun Jaya, Bogor, province de Java ouest
 - KTH de LBC Lestari, Bogor, province de Java ouest
 - KTH de Tunas Bangsa, Sukabumi, province de Java ouest
 - KTH de Lestari Alam Sejahtera, Sukabumi, province de Java ouest

- Koperasi de Sugih Makmur, Cianjur, province de Java ouest, et
- KTH de Hejo Cipruk, Cianjur, province de Java ouest.
- Des formations aux moyens d'existence viables ont été organisées en mai et juin 2020 avec la participation de 148 agriculteurs et autres parties prenantes, soit un effectif inférieur à celui ciblé (200) en raison des mesures de distanciation physique prises contre la pandémie de COVID-19. Les activités de démonstration de moyens d'existence ont été recensées dans le cadre de dialogues intensifs menés avec six groupes d'agriculteurs (FG), des responsables locaux et le personnel du Parc national. Ces activités sont:
 - Élevage de moutons pour les GA des villages de Wangun Jaya, Ambar Jaya, Nagrak et Ciputri
 - Production de miel pour le GA de LBC Lestari du village de Cileungsi village, et
 - Activité de chambre d'hôte pour le GA Hejo Cipruk du village de Gekbrong.
- Avec l'appui du Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère, une vidéo a été réalisée afin de présenter les conséquences de la pandémie de COVID-19 dans la Réserve de biosphère de Cibodas. Si la pandémie a certes provoqué une baisse du tourisme, ce qui a affecté les moyens d'existence, elle a toutefois accéléré le rétablissement écologique.
<https://www.youtube.com/watch?v=3Z48qq8piFM&feature=youtu.be>

De mars à juillet 2020, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, l'Agence d'exécution s'est centrée sur les activités d'amélioration des moyens d'existence afin d'aider les communautés à retrouver des possibilités d'avoir des revenus suite à la pandémie, mais certaines activités ont été reportées.

B. PROJETS EN ATTENTE DE LEUR ACCORD D'EXÉCUTION

Aucun.

C. PROJETS EN ATTENTE D'UN FINANCEMENT

(1) PD 712/13 Rev.2 (F) Renforcement de la mise en œuvre de l'aménagement de la Réserve de biosphère de Giam Siak Kecil-Bukit Batu (GSK-BR) à Riau Sumatra (Indonésie)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	843 364
Budget de l'OIBT:	\$EU	498 154
Gouvernement de l'Indonésie:	\$EU	52 200
<i>Sinarmas Forestry & Partners</i> :	\$EU	293 010

Agence d'exécution: Centre de recherche-développement sur la conservation et la réhabilitation, Agence de recherche-développement forestiers (FPRDA), Ministère des forêts

Période d'approbation: Premier semestre 2014

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du premier semestre 2014 et sa validité a été prorogée à la demande du Ministère de la conservation environnementale et de la foresterie en accord avec les règles et procédures de l'OIBT. Le projet a été en partie financé pour un montant de 100 000 \$EU (République de Corée) au cours de la 54^e session du CIBT en novembre 2018 et un montant additionnel de 150 000 \$EU (République de Corée) a été trouvé au cours de la 55^e session du CIBT en décembre 2019. L'Agence d'exécution révisé actuellement le descriptif de projet sur la base des fonds disponibles pour le projet.

La Réserve de biosphère de Giam Siak Kecil Bukit Batu (GSK-BR) couvrant une superficie d'environ 705 000 ha dans la province de Riau à Sumatra a été reconnue comme réserve de biosphère de partenariat public-privé par les Réseaux de surveillance mondiale de l'UNESCO en 2009. Cependant, cette réserve de biosphère n'a pas été gérée sur un mode pérenne. Les principaux problèmes y sont les faiblesses dont souffre le cadre de planification de la GSK-BR, dépourvu de tout plan de gestion stratégique intégré, la faible capacité des institutions concernées à appliquer le concept de réserve de biosphère et la faible participation des communautés locales aux opérations d'aménagement. Il s'ensuit que ce projet a été conçu pour instaurer un cadre de mise en œuvre effective de la gestion durable et de la conservation de la GSK-BR par la réalisation d'objectifs de gestion et en assurant les fonctions de base de la GSK-BR. Plus précisément, il vise à promouvoir la gestion durable et la conservation de la Réserve de manière efficace. Les produits attendus sont les suivants: i) un cadre de planification amélioré de la GSK-BR; ii) des capacités institutionnelles à gérer la GSK-BR sur un mode pérenne renforcées; et iii) des partenariats promus entre les principales parties prenantes en matière de gestion opérationnelle de la GSK-BR. Toutes les activités prévues, y compris l'élaboration d'un plan de gestion intégrée, seront mises en œuvre conjointement par les institutions locales et les parties prenantes, le Ministère des forêts, la province de Riau, l'entreprise *Sinarmas Forestry and Partners* ainsi que les communautés locales et les institutions locales de recherche-développement.

(2) PD 723/13 Rev.2 (F) Renforcement des capacités au service de la conservation transfrontalière de la biodiversité du massif du Mont-Taninthayi au Myanmar – Phase I, Étape 2

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	487 762
Budget de l'OIBT:	\$EU	459 962
Gouvernement du Myanmar:	\$EU	27 800

Agence d'exécution: Département des forêts, Ministère des ressources naturelles et de la conservation de l'environnement, Gouvernement du Myanmar

Période d'approbation: Rev.1 approuvée au deuxième semestre 2013
Rev.2 approuvée au premier semestre 2015

Date de lancement et durée: À déterminer / Phase I Étape 2 - 36 mois

Le projet a été approuvé à l'automne 2013, mais il a été remanié en deux phases en mettant l'accent sur le renforcement des capacités de l'Institut de recherche forestière sur la recherche de la biodiversité en sa Phase I. Le projet remanié a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du premier semestre 2015 et la mise en œuvre de la Phase 1 a débuté en mars 2018 pour se terminer en mars 2020. La mise en œuvre de l'étape 2 de la Phase I est en attente d'un financement.

Le massif du Mont-Taninthayi (Tenasserim), le long de la frontière entre le Myanmar et la Thaïlande, couvre une éco-région terrestre d'importance mondiale avec une zone de transition entre les forêts sempervirentes sèches continentales, qui sont communes dans le nord et les forêts tropicales semi-sempervirentes du sud. En conséquence, ce massif renferme une partie de la plus grande diversité d'espèces d'oiseaux et de mammifères rencontrées dans la région Indo-Pacifique. Le plus petit mammifère du monde, la chauve-souris Kitti à nez de porc (*Eonycteris thonglongyai*), dont la masse ne dépasse pas celle d'un grand bourdon, niche dans les grottes calcaires de cette écorégion. Toutefois, en raison de l'insuffisance de capacités et des ressources qui permettraient d'assurer une conservation adéquate de la biodiversité au Myanmar, celui-ci n'est pas en mesure de contribuer à la conservation transfrontalière de la biodiversité dans cette éco-région.

Ce projet vise à renforcer les capacités et les ressources nationales en matière de conservation de la biodiversité et à permettre une conservation efficace des écosystèmes forestiers et de la biodiversité dans le massif du Taninthayi au Myanmar. Les activités de la Phase I comprennent un renforcement des capacités institutionnelles du Myanmar visant la conservation de sa biodiversité, tandis que les activités de la Phase II sont axées sur les activités de conservation de la biodiversité dans les aires protégées transfrontières du massif du Taninthayi en collaboration avec des partenaires thaïlandais. Les produits escomptés sont les suivants: i) les capacités des institutions nationales à concevoir et à mettre en œuvre des programmes de conservation, de surveillance de la biodiversité, et de recherche connexe dans le massif du Taninthayi sont renforcées; ii) des mécanismes institutionnels initiaux visant la conservation de la biodiversité dans les aires protégées transfrontalières du massif du Taninthayi sont mis en place; et iii) la participation des parties prenantes locales et les moyens d'existence des communautés riveraines tributaires des forêts dans les zones de conservation transfrontière de la biodiversité sont renforcés. Au niveau national, le projet contribuera à mettre en place des programmes et des activités de conservation transfrontière de la biodiversité qui pourront être renforcés dans le massif du Taninthayi entre le Myanmar et la Thaïlande.

(3) PD 765/14 Rev.4 (F) Élaboration d'un programme de restauration de terroirs forestiers guatémaltèques en s'appuyant sur les Lignes directrices de l'OIBT - Phase II

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	460 124
Budget de l'OIBT:	\$EU	351 944
FCG:	\$EU	108 180

Agence d'exécution: Fondation pour la conservation des ressources naturelles et de l'environnement au Guatemala (*Fundación para la Conservación de los Recursos Naturales y Ambiente en Guatemala*, Fcg) en collaboration avec l'Institut national forestier (INAB)

Période d'approbation: Rev.2: approuvée au premier semestre 2015
Rev.3: approuvée au premier semestre 2017
Rev.4: approuvée au deuxième semestre 2017

Date de lancement et durée: À déterminer / 24 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle de projets du premier semestre 2015 par le biais du système électronique d'approbation mis en place, et son financement partiel a été annoncé lors des 51^e et 52^e sessions du CIBT en 2015 et en 2016. Suite à la révision de la proposition de projet en deux phases afin de prendre en compte le financement partiel mis à disposition, l'INAB a décidé qu'il souhaitait superviser le projet, mais non agir en qualité d'Agence d'exécution (AE). En conséquence, il a désigné la *Fundación para la Conservación de los Recursos Naturales y Ambiente en Guatemala* (FCG) comme AE. Le document de projet a en conséquence été révisé une nouvelle fois et a été approuvé en septembre 2017 par le biais de la procédure de non-objection en ligne de l'OIBT. L'accord de projet de la Phase I a finalement été signé en mai 2018, après les délais rencontrés dans la finalisation de la contribution de la CDB au projet, et sa mise en œuvre a débuté le mois suivant.

La Phase II de ce projet débutera, si elle est financée, une fois la Phase I achevée.

(4) PD 808/16 Rev.3 (F) Sauvegarde du bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) dans les forêts classées de La Palée et de Boundiali au nord de la Côte d'Ivoire avec la participation des communautés riveraines

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	865 560
Budget de l'OIBT:	\$EU	583 043
Gouvernement de la Côte d'Ivoire:	\$EU	282 517

Agence d'exécution: Société de développement des forêts (SODEFOR)

Période d'approbation: Septembre 2019

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Le bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) est un arbre à usages multiples qui a une incidence directe sur les revenus complémentaires des ménages. En fait, ses qualités technologiques font de l'espèce l'un des meilleurs bois d'œuvre d'Afrique occidentale, très apprécié pour l'ébénisterie, la charpente lourde et la menuiserie extérieure (Duvall, 2008). En outre, le bois de vène est exploité pour toute une gamme de produits non ligneux incluant les aliments pour la consommation humaine, le fourrage pour les animaux (Petit et Mallet, 2001), les produits médicinaux et les matières premières pour l'artisanat (tanins, colorants, sève, résine, etc.). Au vu de ces valeurs, le bois de vène a fait l'objet d'une surexploitation (frauduleuse et illégale), en particulier pendant la période de crise qu'a connue le pays. De plus, compte tenu de l'insuffisance de sensibilisation aux risques des feux, certaines pratiques occasionnant des feux de forêt sont courantes dans la région, à savoir la pratique de la culture itinérante sur brûlis et la transhumance qui sont une véritable menace pour cette essence. Malgré l'importance dévolue à cette espèce à usages multiples, le pays ne dispose pas d'informations scientifiques et techniques permettant d'orienter sa sylviculture ou de connaître l'état actuel des peuplements naturels afin d'établir des stratégies adéquates d'aménagement, ce alors même qu'actuellement, en Côte d'Ivoire, il est indispensable de maintenir et de densifier le couvert végétal de cette essence à usages multiples qui est menacée de disparition.

Ce projet perdra sa qualité de projet approuvé [se reporter à la Décision 2(X)] et sera frappé de la clause de caducité entre les 54^e et 55^e sessions, s'il n'a pas été financé durant cette période et s'il n'a pas été révisé et de nouveau soumis au Comité par les auteurs pour examen et décision avant la fin de la période de validité.

(5) PD 818/16 Rev.3 (F) Projet «Boss-Cushabatay» de gestion forestière et de restauration du bassin de la Cushabatay sur le versant est du parc national Cordillera Azul (PNCAZ), au Pérou

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	842 347
Budget de l'OIBT:	\$EU	454 558
CIMA – Cordillera Azul:	\$EU	237 549
Autres sources:	\$EU	150 240

Agence d'exécution: Centre de conservation, de recherche et de gestion des aires naturelles – Cordillera Azul [*Centro De Conservación, Investigación Y Manejo De Areas Naturales – Cordillera Azul (Cima Cordillera Azul)*]

Période d'approbation: Septembre 2019

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Ce projet est en accord avec les objectifs nationaux assortis d'actions concrètes, dans le cadre des engagements pris par le Pérou et de ses politiques nationales en matière de restauration, de conservation et d'utilisation durable des forêts au bénéfice de sa population. Le site du projet se situe dans la zone tampon du Parc national Cordillera Azul (PNCAZ) et vise à mettre en place la gestion durable et la restauration des forêts du bassin du Cushabatay et des zones adjacentes à la zone tampon du PNCAZ. Le projet est conforme aux priorités stratégiques de l'OIBT et en particulier aux Objectifs de développement durable (ODD) 15.2 et 15.3 ainsi qu'aux Objectifs d'Aïchi 5 et 15.

Il contribuera ainsi à restaurer la biodiversité dans ce secteur de la vaste zone tampon du PNCAZ et améliorera la qualité de vie des communautés du bassin du Cushabatay et zones adjacentes à la zone tampon du PNCAZ. Son objectif spécifique est de restaurer et de gérer en mode durable les forêts du bassin du Cushabatay et les zones adjacentes à la zone tampon du PNCAZ. Les produits escomptés du projet sont: i) les principales parties prenantes économiques (producteurs de bois, agriculteurs et investisseurs) font concorder leurs intérêts et mettent en œuvre une vision pour l'utilisation durable de la forêt et sa biodiversité; ii) la capacité technique des principales parties prenantes en matière de gestion et de restauration des forêts est renforcée; et iii) des stratégies et modèles de développement et de mise en œuvre de la restauration et de la gestion des forêts sont élaborés.

Ce projet perdra sa qualité de projet approuvé [se reporter à la Décision 2(X)] et sera frappé de la clause de caducité entre les 54^e et 55^e sessions du CRF, s'il n'a pas été financé durant cette période et s'il n'a pas été révisé et de nouveau soumis au Comité par les auteurs pour examen et décision avant la fin de la période de validité.

(6) PD 836/17 Rev.1 (F) Valorisation de la capacité des collectivités locales et de l'administration forestière à mettre en œuvre efficacement le Programme de foresterie communautaire (CFP) dans les provinces de Kratie et de Mondulkiri au Cambodge

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	595 951
Budget de l'OIBT:	\$EU	514 651
Gouvernement du Cambodge:	\$EU	81 300

Agence d'exécution: Administration des forêts du Cambodge

Période d'approbation: Août 2017

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Ce projet a été en partie financé pour un montant de 100 000 \$EU (République de Corée) au cours de la 54^e session du CIBT en novembre 2018. Au cours de la 55^e session du CIBT en décembre 2019, la République de Corée a annoncé un financement supplémentaire d'un montant de 167 557 \$EU et les États-Unis ont promis un financement de 50 000 \$EU. L'Agence d'exécution procède à la révision du document de projet approuvé en fonction du financement approuvé pour le projet.

Le projet proposé vise à accélérer le développement de la foresterie communautaire et à accroître sa contribution aux moyens d'existence des communautés locales, de même qu'à promouvoir la GDF au Cambodge. Son objectif spécifique consiste à améliorer la capacité des communautés locales et de l'Administration forestière à mettre en œuvre le Programme de foresterie communautaire (CFP) avec efficience dans les provinces de Kratie et de Mondulkiri qui figurent à la fois parmi les régions les plus riches en ressources forestières et celles où le taux de déforestation est le plus élevé. Les produits escomptés du projet sont: i) la capacité des communautés locales et de l'administration forestière en matière de planification de la gestion forestière est améliorée; ii) la capacité des communautés locales à appliquer les plans de gestion forestière approuvés est valorisée; et iii) la capacité de l'Administration forestière en matière de suivi des opérations forestières et d'établissement des rapports connexes sur les opérations forestières déployées par les Unités forestières d'aménagement communautaire (UFAC) individuelles est accrue.

(7) PD 849/17 Rev.2 (F) Accroissement de la compétitivité du reboisement commercial au Costa Rica

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	432 533
Budget de l'OIBT:	\$EU	346 133
Gouvernement du Costa Rica:	\$EU	86 400

Agence d'exécution: Institut des technologies du Costa Rica, École de foresterie /Centre de recherche sur l'innovation forestière (CIF)

Période d'approbation: Septembre 2018

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Ce projet a été en partie financé pour un montant de 100 000 \$EU (États-Unis d'Amérique) au cours de la 54^e session du CIBT en novembre 2018. Si les fonds suffisants (une enveloppe supplémentaire d'au moins 100 000 \$EU) nécessaires à sa mise en œuvre ne sont pas obtenus d'ici à mai 2020, ce projet sera alors déclaré caduc (26 mois après la date de financement conformément à la clause de caducité en vigueur à l'OIBT).

Au Costa Rica, les taux de reboisement à des fins commerciales sont en recul depuis le début des années 2010, ce qui a réduit l'offre en bois sur le marché intérieur, et en retour entraîné un risque accru d'exploitation illicite des forêts naturelles, tant dans les aires protégées que sur les terres forestières privées. En outre, on anticipe que ces taux réduits de reboisement se traduiront par une perte d'opportunités d'emploi, encourageront le recours à des substituts du bois et, au niveau mondial, limiteront les possibilités pour le pays d'atteindre les objectifs de la REDD+. Ce projet va accroître la compétitivité du reboisement à des fins commerciales au Costa Rica, en vue de répondre à ses besoins en produits forestiers et d'offrir au pays la possibilité d'accroître le piégeage des gaz à effet de serre et d'atteindre ses objectifs en matière de REDD+. Le projet vise à développer et à tester un dispositif efficace de financement du reboisement qui encourage la gestion des plantations forestières dans le pays, accroisse leur productivité en m³/hectare/an, et développe des produits à haute valeur ajoutée pour améliorer les revenus des producteurs forestiers.

(8) PD 852/17 Rev.3 (F) Développement d'une stratégie régionale de restauration et de réhabilitation des zones dégradées de la côte sud du Pérou (Pérou)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	403 227
Budget de l'OIBT:	\$EU	149 968
FDA:	\$EU	111 259
BÉNÉFICIAIRES:	\$EU	142 000

Agence d'exécution: *Foundation For Agrarian Development (FDA)*

Agences de collaboration: Service national des forêts et de la faune (SERFOR), Ministère de l'agriculture et de l'irrigation (MINAGRI)

Période d'approbation: Septembre 2019

Date de lancement et durée: À déterminer / 24 mois

L'Initiative 20x20 a été lancée par le biais de l'Institut des ressources mondiales (WRI) lors de la 20^e Conférence des Parties (CdP-20) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il s'agit d'une initiative dirigée par les pays qui vise à modifier la dynamique de la restauration des sols en Amérique latine dans le but de contribuer aux efforts mondiaux en la matière en prenant l'engagement de restaurer 20 millions d'hectares de terres dégradées d'ici à 2020. L'objectif global sera atteint en atteignant plusieurs objectifs associés qui relèvent de l'agroforesterie résiliente et climatiquement durable; des activités agropastorales; l'amélioration de l'agriculture; et la reforestation naturelle, entre autres. Elle inclut également la déforestation évitée et la mise en œuvre des programmes de restauration des sols, qui demanderont un investissement initial de 100 millions \$EU de la part de sources privées.

Dans ce contexte, le projet contribuera à fournir un outil de gestion des terres destiné à améliorer la situation environnementale et socioéconomique de région du littoral sud du Pérou en restaurant des terres dégradées et en permettant aux populations d'avoir accès à des forêts et à des régimes agroforestiers pérennes. Son objectif spécifique est de contribuer à élaborer une stratégie participative concertée pour planifier des actions de restauration des paysages dégradés en vue d'accompagner la pérennisation environnementale et socioéconomique dans la région du littoral sud du Pérou. Les produits escomptés du projet sont: i) une carte et un rapport descriptif des terres et écosystèmes dégradés éligibles à la restauration et la réhabilitation sont préparés; ii) une stratégie et un plan d'action pour la restauration et la réhabilitation des terres recensées et délimitées sont élaborés; et iii) un descriptif de projet sur la restauration et la réhabilitation de 100 000 ha de terres dégradées est préparé.

Ce projet perdra sa qualité de projet approuvé [se reporter à la Décision 2(X)] et sera frappé de la clause de caducité entre les 54^e et 55^e sessions du CRF, s'il n'a pas été financé durant cette période et s'il n'a pas été révisé et de nouveau soumis au Comité par les auteurs pour examen et décision avant la fin de la période de validité.

(9) PD 877/18 Rev.2 (F) Élaboration de systèmes de calcul du volume de bois à partir d'équations de défilement et du volume commercial pour la planification de la gestion durable de dix essences forestières tropicales dans le Quintana Roo, au Mexique

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	189 755
Budget de l'OIBT:	\$EU	144 512
MEXIQUE (INIFAP):	\$EU	45 243
Agence d'exécution:	Institut national de recherche sur les forêts, l'agriculture et l'élevage (INIFAP) – Institut de technologie de la zone Maya (ITZM)	
Période d'approbation:	Septembre 2019	
Date de lancement et durée:	À déterminer / 24 mois	

Dans l'État du Quintana Roo, des équations permettant d'estimer les volumes par tige sans écorce et par arbre entier ont été formulées en 1976 et 1993, mais on ne connaît pas leur degré de fiabilité et elles ne sont pas conformes à la situation actuelle des forêts tropicales cet État. Cela a en retour entraîné une réduction des volumes due à l'effet du facteur de configuration sur le volume, qui a diminué au cours des deux dernières décennies suite à l'ouverture de déboisements. Au vu de cette situation, ce projet vise à analyser les informations biométriques relatives à dix essences en recueillant sur le terrain des données et informations sur le développement de la tige, des branches, les équations du volume commercial et de l'arbre entier ainsi que les systèmes de calcul du volume de bois à partir d'équations de défilement. Importantes au plan commercial dans le Quintana Roo, ces essences sont: *Platymiscium yucatanum*, *Bucida buceras*, *Simarouba glauca*, *Brosimum alicastrum*, *Cordia dodecandra*, *Pseudobombax ellipticum*, *Sickingia salvadorensis*, *Pouteria campechiana*, *Caesalpinia gaumeri* et *Aspidosperma megalocarpum*. Ces travaux de recherche seront réalisés avec l'assistance d'établissements de recherche et d'enseignement, des autorités locales, des *ejidos* et de petits propriétaires de ressources, ainsi que celle de prestataires de services techniques, d'Unités forestières d'aménagement (UMAFORS) et d'organisations du secteur.

(10) PD 890/18 Rev.2 (F) Réhabilitation de la forêt classée du Bandama supérieur au nord de la Côte d'Ivoire avec la participation des populations riveraines

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	754 771
Budget de l'OIBT:	\$EU	583 785
Gouvernement de la Côte d'Ivoire:	\$EU	170 986
Agence d'exécution:	Société de développement des forêts (SODEFOR)	
Période d'approbation:	Septembre 2019	
Date de lancement et durée:	À déterminer / 36 mois	

Les forêts classées de la zone nord de la Côte d'Ivoire (région du Tchologo dont le chef-lieu de région est Ferkessédougou), et plus précisément celle de Bandama supérieur, se trouvent dans un état de dégradation avancée due aux effets conjugués des feux de brousse incontrôlés, de la culture extensive sur brûlis (qui constitue la pratique agricole courante), de l'élevage extensif et de la transhumance des animaux.

Aussi, la forte demande en bois-énergie des populations a-t-elle conduit à une exploitation anarchique de ce produit dans cette forêt. Le présent projet vise à réhabiliter la forêt classée de Bandama Supérieur de manière inclusive en atténuant considérablement la demande de bois de feu, en renforçant sa capacité de production en bois d'œuvre et en intégrant les besoins de pâturage et points d'eau permanents des éleveurs

transhumants de bétail. Enfin, le projet vise à vulgariser les nouvelles technologies d'économie d'énergie auprès des ménages afin de réduire leur consommation de bois de feu et de charbon de bois.

Ce projet perdra sa qualité de projet approuvé [se reporter à la Décision 2(X)] et sera frappé de la clause de caducité entre les 54^e et 55^e sessions du CRF, s'il n'a pas été financé durant cette période et s'il n'a pas été révisé et de nouveau soumis au Comité par les auteurs pour examen et décision avant la fin de la période de validité.

(11) PD 894/19 Rev.1 (F) Renforcement de la gestion communautaire des forêts au Pérou (Pérou)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	865 565
Budget de l'OIBT:	\$EU	571 879
AIDER (contribution de contrepartie):	\$EU	293 686

Agence d'exécution: Association pour la recherche-développement intégrée (AIDER)

Période d'approbation: Septembre 2019

Date de lancement et durée: À déterminer / 24 mois

L'un des problèmes majeurs que l'on constate concernant la situation des forêts sur les terres communautaires tient à la mauvaise mise en œuvre des activités de gestion de ces forêts au niveau national, dû au faible niveau des actions de gestion menées par des autorités forestières nationales et régionales pour la mise en place des unités de gestion des forêts et de la faune sauvage (UGFFS) et des unités techniques d'aménagement des forêts communautaires (UTMFC). Les raisons en sont les suivantes: les connaissances limitées d'ordre technico-réglementaire et la gestion pour la mise en œuvre des UTMFC; une faible interaction entre les communautés indigènes et rurales, les autorités forestières et autres organisations du public et du privé; et la disponibilité restreinte en ressources opérationnelles et humaines dans les agences forestières de mise en œuvre, de gestion et de fonctionnement des UGFFS et des UTMFC.

Le projet contribuera à la gestion des forêts communautaires (GFC) en vue d'améliorer la qualité de vie des communautés indigènes et rurales qui sont des usagers des ressources forestières et fauniques. L'objectif spécifique est de renforcer la GFC en créant et en mettant en œuvre des UTMFC au niveau national. Ce projet contribuera à renforcer la gestion des forêts communautaires en vue d'améliorer la qualité de vie des communautés indigènes et rurales qui seront des usagers des ressources forestières et fauniques. Les produits escomptés sont: i) la gestion des autorités forestières régionales pour établir et gérer les UTMFC est devenue efficiente; ii) les capacités techniques, organisationnelles et en gestion des communautés autochtones et rurales sont renforcées pour mettre en œuvre des actions de GFC; et iii) les organisations communautaires sont renforcées pour la mise en œuvre de la GFC.

Ce projet perdra sa qualité de projet approuvé [se reporter à la Décision 2(X)] et sera frappé de la clause de caducité entre les 54^e et 55^e sessions du CRF, s'il n'a pas été financé durant cette période et s'il n'a pas été révisé et de nouveau soumis au Comité par les auteurs pour examen et décision avant la fin de la période de validité.

(12) PD 895/19 Rev.1 (F) Renforcement de la participation des femmes des communautés rurales au développement d'activités de services écotouristiques et de modèles d'activités commerciales durables dans la région côtière du Veracruz, au Mexique (Mexique)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	256 362
Budget de l'OIBT:	\$EU	155 599
Gouvernement du Mexique:	\$EU	100 763

Agence d'exécution: Institut d'écologie A.C.

Période d'approbation: Septembre 2019

Date de lancement et durée: À déterminer / 24 mois

Ce projet sera mis en œuvre dans l'État du Veracruz, au Mexique, dans la région du golfe du Mexique. Il intégrera et fera appel à des femmes pour la production, la conservation et la restauration des mangroves et forêts inondées. Le projet cherchera en premier lieu à développer le rôle des femmes en tant que membres de la société, et à développer et élargir leurs savoir-faire. En second lieu, il visera à dynamiser la participation des femmes et à favoriser leur inclusion dans des activités de type manufacture et vente d'art et d'artisanat, à améliorer leurs pratiques de production forestière, à créer des pépinières pour la restauration, et à exploiter et administrer les activités écotouristiques, ce dans le cadre de l'administration, du service client et de la vente d'art et d'artisanat, et en établissant des points de vente associés à l'écotourisme. Les populations tirent des activités écotouristiques des revenus immédiats, bien qu'il soit nécessaire d'améliorer leurs savoir-faire génériques et non pas uniquement de veiller à ce que les femmes soient incluses. Des espaces et des formations seront conçus pour assurer la sécurité et le développement personnel, ce qui favorisera leur incorporation au sein des systèmes de production. Une formation intégrale sera dispensée à cinq groupes de femmes dont le niveau de savoir-faire varie, en mettant en œuvre des stratégies, dont l'élaboration d'un programme pour l'autonomisation des femmes et un autre consacré à l'écotourisme communautaire, la création d'une maison ou d'un espace des femmes destiné aux réunions et à la formation, et l'interaction en réseau entre les différents groupes.

(13) PD 896/19 Rev.2 (F) Protection et restauration des zones boisées de bassin versant, de régulation et de recharge dans le bassin hydrographique du Salinas supérieur, au Guatemala, afin d'assurer l'alimentation en eau des communautés guatémaltèques

Budget et sources de financement:

Budget de l'OIBT:	\$EU	314 450
Budget de l'OIBT:	\$EU	150 000
WFP:	\$EU	126 875
INAB:	\$EU	37 575

Agence d'exécution: *Water for People* (WFP) en collaboration avec l'Institut national des forêts (INAB)

Période d'approbation: Octobre 2020

Date de lancement et durée: À déterminer / 24 mois

On estime (2010) qu'au Guatemala le couvert forestier s'étend sur 3,722 595 hectares, ce qui correspond à 34% de la surface terrestre nationale. Toutefois, en raison de l'intensité des incursions agricoles, de l'exploitation forestière illicite et autres facteurs, le taux de déforestation a atteint 29,222,4 hectares par an au cours de la période 2006-2010 (1,0% par an des forêts existantes en 2006). Cette disparition du couvert forestier a des incidences sur le volume d'eau disponible pour alimenter la population guatémaltèque, entraîne des pénuries d'eau et a en retour de conséquences sur le niveau de vie.

Cette situation est d'autant plus critique depuis que le Guatemala figure parmi les pays les plus vulnérables aux épisodes météorologiques extrêmes et autres conséquences du changement climatique.

L'objectif de développement de ce projet est d'aider à maintenir et à rétablir le couvert forestier dans les bassins hydrographiques au Guatemala. Son objectif spécifique est d'assurer la conservation et la restauration des surfaces à taux élevé de recharge en eau par des mécanismes de compensation pour les services environnementaux, ce qui contribuera ainsi à assurer l'alimentation en eau de qualité et en quantité suffisante de la population de cinq municipalités du département de Quiché, au Guatemala.

Les acquis escomptés à l'issue du projet sont les suivants: i) Les zones à taux de recharge en eau très élevé du bassin versant du haut Salinas sont conservées et restaurées; ii) L'alimentation en eau de qualité et en quantité suffisante destinée à la consommation des habitants de 100 communautés situées dans le bassin versant du haut Salinas est améliorée; iii) Au moins deux mécanismes de compensation ont été mis en place pour les services environnementaux dans le bassin versant du haut Salinas.

Les travaux de projet seront conjointement mis en œuvre en coordination avec les conseils municipaux des localités, les communautés et autres parties prenantes dans la zone visée par le projet. En outre, l'habilitation des municipalités et des communautés sera favorisée dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre de plans municipaux participatifs de protection des sources d'eau afin de garantir la continuité de ces actions à l'achèvement du projet.

(14) PD 901/19 Rev.2 (F) Promouvoir la conservation et la gestion communautaire des écosystèmes de mangrove en intégrant les actions d'adaptation et d'atténuation dans la Réserve de Karang Gading et Langkat Timur Laut (KG-LTLWR) dans le Sumatra du Nord, en Indonésie

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	556 963,80
Budget de l'OIBT:	US\$	499 228,80
Gouvernement de l'Indonésie:	US\$	57 735,00 (en nature)

Agence d'exécution: BBKSDA SUMATERA UTARA, Ministère de l'environnement et de la foresterie (MOEF)

Période d'approbation: Octobre 2020

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Située dans la province indonésienne du Nord-Sumatra, la réserve de faune de Karang Gading et Langkat Timur Laut (KG-LTLWR), qui couvre une surface totale d'environ 9 520 hectares, est l'une des plus importantes réserves d'Indonésie en raison essentiellement de sa biodiversité riche et unique et du fait qu'elle soit entièrement composée de mangrove.

Précieuses pour tout un chacun, les mangroves revêtent aussi une importance considérable sur le plan biologique, écologique, économique et culturel. Quant aux communautés locales, les mangroves jouent un rôle vital dans leur vie. Or cette réserve n'ayant pas été gérée de manière adéquate, elle n'a pas rempli ses fonctions de conservation et de développement en raison de ses problèmes de gestion. Le projet proposé vise à «contribuer à restaurer les fonctions de conservation et de développement de l'écosystème de la mangrove dans le Nord-Sumatra». Son objectif spécifique, qui consiste à «mettre en œuvre une gestion et une conservation de la KG-LTLWR qui soit ancrée dans les communautés» sera atteint à travers la réalisation des trois produits suivants: i) Un modèle villageois de gestion collaborative de l'écosystème de la mangrove est élaboré; ii) La sensibilisation des parties prenantes à la conservation et au développement durable de la mangrove est améliorée; iii) La capacité d'adaptation des communautés locales en matière de conservation locale de la mangrove pour faire face aux effets du changement climatique est améliorée.

Les acquis escomptés à l'issue du projet sont les suivants: i) Des stratégies adéquates de conservation et de gestion durable des écosystèmes de mangrove sont mises en œuvre; ii) La sensibilisation des parties prenantes locales en matière de conservation et de développement durable est

accrue; iii) La capacité d'adaptation des communautés locales pour faire face aux effets du changement climatique est améliorée; iv) Les communautés riveraines de la KG-LTLWR retireront des avantages de ce projet par l'utilisation de mangroves gérées en mode durable.

Le projet proposé sera mis en œuvre suivant une approche participative dans le cadre de laquelle l'agence d'exécution travaillera en lien étroit avec les parties prenantes, dont les autorités locales des deux districts, les ONG, les consultants nationaux et les universités pour exécuter les activités connexes à chacun des produits.

(15) PD 902/19 Rev.2 (F) Gestion du massif forestier du Haut Baram avec la participation des communautés locales dans l'objectif de sa conservation et de son développement durable, Haut Baram, Sarawak, en Malaisie

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	2,016 453
Budget de l'OIBT:	\$EU	814 128
Gouvernement de la Malaisie:	\$EU	1,202 325

Agence d'exécution: DÉPARTEMENT FORESTIER DU SARAWAK

Période d'approbation: Octobre 2020

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

En 2010, 18 communautés Penan du Haut Baram ont mis en place une surface forestière appelée le «Parc Penan de la paix» (PPP) afin de surmonter de difficiles problèmes liés au régime foncier et d'améliorer leurs moyens d'existence. Le PPP couvre une surface de quelque 283 500 ha constituée de forêt primaire, de forêt surexploitée, d'implantations humaines et de terres agricoles. Il est situé dans le Haut Baram, dans le Cœur de Bornéo au Sarawak et entre l'Aire de conservation transfrontière de biodiversité du Parc national de Pulong Tau (Sarawak) et le Parc national de Kayan Mentarang (Kalimantan oriental). Quatre communautés ethniques vivent dans le PPP, les Penan dans 18 villages, les Kenyah dans six villages, les Kelabit dans un (1) village) et les Saban dans le village de Long Banga où vivent aussi quelques Kelabits. La forêt du PPP est concédée depuis le début des années 80 à cinq sociétés d'exploitation forestière du bois pour la production de bois. L'exploitation forestière y a suscité d'intenses contestations, en particulier de la part des communautés Penan, qui ont érigé des barrages pour empêcher les opérateurs d'y entrer et éviter qu'une zone centrale de 79 000 ha de forêt primaire ne soit coupée. Leurs actions ont attiré l'attention de la communauté internationale et d'ONG.

La proposition relative au PPP constitue le second projet proposé au Sarawak à l'initiative de la communauté dans le but de promouvoir la conservation et le développement durable, le premier étant celui ayant trait au Parc national de Pulong Tau qui a été proposé par les communautés Kelabit des hauts-plateaux du Nord au début des années 90. L'objectif de développement du projet est de «gérer le massif forestier du Haut Baram dans l'optique de la conservation de la biodiversité et du développement socio-économique au bénéfice des communautés locales». Son objectif spécifique consiste à «valoriser la transformation rurale par la conservation et le développement durable dans le cadre d'une bonne gouvernance».

Un plan de gestion intégrée sera élaboré à travers trois produits afin de réaliser les aspects suivants:

i) la base de la ressource forestière est suffisamment sécurisée et les menaces sensiblement réduites, ii) une gestion et une utilisation intégrées des terres sera appliquée dans le cadre du zonage, iii) un dispositif institutionnel pluripartite sera créé pour le développement de l'UBFA, et iv) des modèles de développement économique durable seront introduits et démontrés en accord avec le programme de transformation rurale (RTP) du gouvernement.

(16) PD 903/19 Rev.2 (F) Gestion de l'aire de conservation de Sungai Menyang pour la protection des orangs-outangs et l'amélioration des moyens d'existence des communautés au Sarawak, en Malaisie

Budget et sources de financement:

Budget total: \$EU 1,096 115

Budget de l'OIBT: \$EU 509 040

Gouvernement de la Malaisie: \$EU 587 075

Agence d'exécution: DÉPARTEMENT FORESTIER DU SARAWAK

Période d'approbation: Octobre 2020

Date de lancement et durée: À déterminer / 24 mois

Ce projet se propose de traiter un problème inhabituel, celui de la concurrence entre les orangs-outans et les humains pour les habitats forestiers et la nourriture dans l'Aire de conservation de Sungai Menyang (SMCA) dans le sud-ouest du Sarawak. Cette aire qui couvre environ 14 000 ha est occupée par une communauté Iban qui s'y est implantée il y a 33 ans, en 1985, suite à la construction du barrage hydroélectrique de Batang Ai, et compte une population d'environ 500 habitants qui vivent de manière permanente dans six maisons communautaires (*longhouse*). En lisière de la SMCA se trouve le Parc national de Batang Ai (24 000 ha) où vivent plus de 300 orang-outangs. Au cours des deux dernières décennies, l'animal est sorti du parc national pour dévaster les cultures fruitières, causant des dommages importants aux agriculteurs Iban. Une étude récente a recensé la présence de 87 individus dans la SMCA.

S'il cause des dommages aux récoltes, l'orang-outang attire aussi les touristes dans ce secteur. Cet aspect a suscité en 2015 une étude conjointe dirigée par le Département forestier du Sarawak afin de trouver une solution qui ne soit au détriment ni des agriculteurs ni de cette espèce de primate en danger critique d'extinction. Un autre problème a trait aux revendications d'ordre foncier d'un autre groupe d'agriculteurs Iban qui avait quitté la SMCA pour se réimplanter dans le cadre de dispositifs liés au à l'hévéa et au palmier à huile prévus par le gouvernement. Suite aux conflits fonciers, de nombreuses terres sont laissées incultes dans la SMCA.

L'objectif de développement du projet consiste à valoriser la conservation de la biodiversité et la transformation de l'économie rurale. L'objectif spécifique est d'améliorer les moyens d'existence des communautés par l'utilisation durable des forêts et des ressources biologiques. Ces objectifs seront réalisés à travers trois produits. Le Produit 1 étudiera comment sécuriser la base de ressource de la forêt dans l'optique d'une gestion intégrée; le Produit 2 initiera un processus de gestion efficace des écosystèmes et d'utilisation de la ressource; et le Produit 3 encouragera la participation des communautés à l'écotourisme par le biais de meilleures installations et formations. Les acquis escomptés sont les suivants: a) la base de la ressource forestière est recensée et sécurisée avec des fonctions bien définies et harmonisées, b) les raids des orangs-outans sur les récoltes agricoles sont jugulées, c) de nouvelles activités sont initiées pour améliorer les moyens d'existence des communautés, d) des études sur les stocks de carbone présents dans divers types de forêts sont menées et des dispositifs d'échange des droits d'émission de carbone sont développés, e) les installations d'écotourisme culturel et de la nature sont améliorées, et f) un dispositif institutionnel destiné aux parties prenantes est créé pour la gestion de la SMCA.

(17) PD 904/19 Rev.2 (F) Restauration de la productivité dans les forêts d'altitude déforestées au moyen de plantations d'enrichissement au Sarawak, en Malaisie

Budget et sources de financement:

Budget total: \$EU 1,768 641

Budget de l'OIBT: \$EU 795 626

Gouvernement de la Malaisie: \$EU 973 015

Agence d'exécution: DÉPARTEMENT FORESTIER DU SARAWAK

Période d'approbation: Octobre 2020

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Le projet proposé est en phase avec la politique des autorités du Sarawak en vigueur qui rend la certification de la gestion forestière des unités forestières d'aménagement (UFA) obligatoire dans le domaine forestier permanent et impose d'améliorer la productivité des forêts commerciales surexploitées dans les UFA certifiées en ayant recours à la plantation d'enrichissement, en particulier dans les surfaces dégradées. Outre l'essai de plantation d'enrichissement, il prévoit également de mener des expérimentations en vue d'étudier les effets des intensités d'exploitation sur le rétablissement des forêts résiduelles dans différents sites. Après leur exploitation, les forêts seront capables de se rétablir naturellement et plus rapidement si les opérations de prélèvement et les quotas de production sont contrôlés, sachant que des interventions sylvicoles seraient très onéreuses. En revanche, il serait souhaitable d'avoir des apports sylvicoles sous une forme ou une autre dans les zones fortement exploitées et dégradées.

L'objectif de développement du projet consiste à améliorer la productivité commerciale et à restaurer la résilience des forêts d'altitude après exploitation. L'objectif spécifique vise à mener un essai de plantation d'enrichissement au moyen d'essences indigènes. Le Produit 1 conduira des études de terrain destinées à déterminer les sites des essais de plantation et à sélectionner les essences à bois d'œuvre à planter. Le Produit 2 visera à créer des installations et du matériel pour la plantation d'enrichissement, la recherche et le développement. Le Produit 3 visera à étudier le rétablissement des forêts résiduelles et de la biodiversité par régénération naturelle. Le processus de plantation d'enrichissement aura recours à l'ajout de nouvelles essences sans éliminer celles déjà présentes, tout en veillant à ne pas endommager davantage les paysages et la biodiversité de la forêt.

Les acquis escomptés sont les suivants: a) La restauration des paysages forestiers est menée au moyen de la plantation d'enrichissement et des résultats sont obtenus, b) les facteurs à l'œuvre dans les forêts résiduelles après exploitation sont mieux compris, c) des installations de formation et de recherche-développement sont mises en place, d) l'environnement et la biodiversité sont restaurés, et e) les jeunes forestiers et agents de recherche sont formés à assurer la gestion des forêts et des travaux de recherche en autonomie.

(18) PD 905/19 Rev.1 (F) Appui à la gestion durable de la forêt classée de la Fosse-aux-Lions dans la région des savanes au Togo

Budget et sources de financement:

Budget total: \$EU 650 185

Budget de l'OIBT: \$EU 504 194

Gouvernement du Togo: \$EU 145 991

Agence d'exécution: Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF)

Période d'approbation: Septembre 2019

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

La forêt classée de la Fosse-aux-Lions était jadis une réserve de faune et de flore par excellence. Mais suite aux troubles sociopolitiques qu'a connus le Togo dans les années 1990, cette forêt classée, comme la plupart des aires protégées, a été envahie et dévastée par les populations riveraines contestant ainsi la gestion non participative et unilatérale menée par l'administration forestière depuis l'époque coloniale. Ceci a occasionné pendant des décennies des changements remarquables, notamment la dégradation des ressources forestières, de la biodiversité, l'exploitation anarchique et l'accentuation de la paupérisation des populations riveraines.

Afin d'inverser cette tendance, l'Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF) a élaboré cette proposition de projet qui vise la gestion durable de cette forêt classée à travers l'identification et la matérialisation de limites consensuelles, la mise en place d'un cadre de concertation opérationnel entre les acteurs et l'administration forestière, la promotion d'activités génératrices de revenus (AGR), la formation des acteurs aux bonnes pratiques d'utilisation des terres, la création d'espaces de pâturage et de fourrage, la vulgarisation de la réglementation forestière et la promotion de la filière bois-énergie en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations concernées.

Ce projet perdra sa qualité de projet approuvé [se reporter à la Décision 2(X)] et sera frappé de la clause de caducité entre les 54^e et 55^e sessions du CRF, s'il n'a pas été financé durant cette période et s'il n'a pas été révisé et de nouveau soumis au Comité par les auteurs pour examen et décision avant la fin de la période de validité.

D. PROJETS SUSCEPTIBLES DE FAIRE L'OBJET D'UNE PROCÉDURE DE MISE À TERME

(1) PD 383/05 Rev.2 (F) Développement des forêts communautaires au Gabon

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	899 832
Budget de l'OIBT:		\$EU	594 432
Gouvernement du Japon:	\$EU	514 432	
Gouvernement de la France:	\$EU	60 000	
Gouvernement de la Norvège:	\$EU	20 000	
Gouvernement du Gabon:		\$EU	305 400

Agence d'exécution: Direction générale des eaux et forêts

Période d'approbation: 40^e session du CIBT, mai-juin 2006, Mérida, Yucatán (Mexique)

Date de lancement et durée: Mars 2009 / 36 mois

Nouvelles dates approuvées
d'achèvement du projet: Première prorogation: jusqu'en mars 2013 (NOLF.12-0274)
Deuxième prorogation: jusqu'en décembre 2014 (NOLF.14-0300)
Troisième prorogation: jusqu'en décembre 2015 (NOLF.15-0005)

Le Conseil a approuvé ce projet à sa quarantième session à Mérida (Mexique) en juin 2006. Le financement n'avait pas été alloué alors, mais a cependant été financé en intégralité à la quarante et unième session du Conseil en novembre 2006 à Yokohama (Japon). L'accord régissant l'exécution du projet a été signé le 13 mars 2007 et le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu en mars 2009. Deux prorogations de ce projet sans financement OIBT supplémentaire ont été accordées par le Secrétariat de l'OIBT jusqu'en décembre 2014 sur demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises, dont un plan des travaux et un budget détaillés. Toutefois, une version acceptable du rapport d'achèvement du projet ayant été reçue en août 2016, l'exécution de ce projet aura duré 89 mois au lieu des 36 initialement prévus par l'Agence d'exécution (Direction générale des eaux et forêts).

Le projet avait pour finalité de contribuer à la gestion durable du domaine forestier rural, à l'organisation des domaines villageois et à la lutte contre la pauvreté chez les populations rurales par l'aménagement de forêts communautaires. Ses objectifs spécifiques étaient les suivants: 1) faire l'expérience de trois forêts villageoises pilotes; et 2) élaborer des lignes directrices GDF pour les forêts communautaires à partir des forêts expérimentales modèles.

Le Secrétariat de l'OIBT a reçu le rapport d'achèvement du projet, mais le dernier rapport d'audit financier était en attente à la date de rédaction du Document CRF(L)/3, l'année dernière. Toutefois, à la réception par le Secrétariat du dernier rapport d'audit financier préalablement à sa cinquante et unième session en décembre 2017, le Comité pourra déclarer ce projet achevé. Des exemplaires électroniques du rapport d'achèvement susdit et d'autres documents sont disponibles auprès du Secrétariat sur demande écrite.

Au cours de la 51^e session, le Comité a été informé que le Secrétariat avait reçu le rapport d'achèvement en août 2016, sans que ne soit soumis le rapport d'audit financier final (FFAR). C'est la raison pour laquelle le Comité a instamment prié l'Agence d'exécution de strictement se conformer aux règles et procédures de l'OIBT et de soumettre le rapport d'audit financier final dans les meilleurs délais, mais au plus tard à la fin de mars 2018. Le FFAR n'avait toujours pas été soumis au moment de la préparation des documents du Comité. Le Comité pourra envisager la mise à terme de ce projet, dans la mesure où son équipe de mise en œuvre ne répond plus aux messages de relance que lui adresse le Secrétariat de l'OIBT.

Dans une ultime tentative, le Secrétariat de l'OIBT a contacté l'Agence d'exécution afin de lui rappeler de diligenter de toute urgence la soumission du rapport final d'audit financier (FFAR), de manière à pouvoir déclarer le projet achevé sous réserve que le FFAR soumis donne satisfaction. Si le FFAR n'est pas soumis dans les délais prévus, d'ici à la tenue de la 53^e session du Comité, celui-ci pourra envisager de recommander que ce projet soit mis à terme, conformément aux règles et procédures s'appliquant aux projets qui sont en vigueur à l'OIBT.

Le Secrétariat de l'OIBT a renouvelé sa demande que soit soumis un rapport final d'audit financier (FFAR) satisfaisant auquel est conditionnée la procédure d'achèvement et de clôture du projet. Si le FFAR n'est pas soumis dans les délais impartis, le Comité pourra recommander à sa 54^e session que ce projet soit mis à terme, conformément aux règles et procédures de l'OIBT s'appliquant aux projets.

(2) PD 653/12 Rev.1 (F) Aménagement de plantations forestières en peuplements multispécifiques et monospécifiques dans la Zone de transition de l'assemblée de district de Biakoye au Ghana en recourant à des stratégies de réduction de la pauvreté

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	324 088
Budget de l'OIBT:		\$EU	245 272
Gouvernement du Japon:	\$EU	245 272	
Gouvernement du Ghana:		\$EU	78 816
Agence d'exécution:	PICODEV-Ghana		
Période d'approbation:	Avril 2012		
Date de lancement et durée:	Mai 2013 / 24 mois		

Ce projet de 24 mois a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du premier semestre 2012 par le biais du système d'approbation électronique, et il a été entièrement financé au cours de la 48^e session du CIBT en novembre 2012, grâce à la généreuse contribution du Gouvernement du Japon. L'accord de projet a été signé par les parties en janvier 2013. L'exécution du projet a commencé en mai 2013 suite au décaissement de la première tranche de financement OIBT. Toutefois, sachant qu'une version acceptable du rapport d'achèvement a été reçue en mars 2016, la durée d'exécution de ce projet aura été de 34 mois au lieu des 24 mois initialement prévus par l'Agence d'exécution (PICODEV-Ghana).

Ce projet visait à contribuer au développement socioéconomique durable et à la protection de l'environnement dans le secteur de Biakoye situé dans la région ghanéenne de la Volta, devant être obtenu par la restauration des massifs forestiers en y implantant, avec la participation des populations riveraines, des essences indigènes précieuses et des essences à bois d'œuvre exotiques. Il visait de manière spécifique à entreprendre de lutter contre la pauvreté, en mettant en œuvre des démarches participatives (valorisation et commercialisation du manioc par des procédés innovants) dans un enrichissement durable

des forêts et un aménagement de plantations utilisant des essences de bois tropicaux en mélange avec des espèces exotiques.

Le Secrétariat de l'OIBT a reçu le rapport d'achèvement du projet, mais le rapport d'audit financier final était en attente au moment de la 50^e session du Comité (en novembre 2016). Bien que l'Agence d'exécution (PICODEV-Ghana) ait été priée lors de la 51^e session du Comité (en décembre 2017) de respecter scrupuleusement les règles et procédures de l'OIBT et de soumettre le rapport d'audit financier final (FFAR), d'ici à la fin mars 2018 au plus tard, le Secrétariat de l'OIBT n'avait reçu aucun rapport au moment de la préparation des documents de travail du Comité. Suite à une ultime relance urgente envoyée par le Secrétariat de l'OIBT, l'Agence d'exécution a promis de soumettre le FFAR, afin que ce projet puisse être déclaré achevé par le Comité au cours de la 52^e session en novembre 2018. Le FFAR n'a pas été soumis par l'agence d'exécution.

Dans une ultime tentative, le Secrétariat de l'OIBT a contacté l'Agence d'exécution afin de lui rappeler de diligenter la soumission du rapport final d'audit financier (FFAR), de manière à pouvoir déclarer le projet achevé à condition que le FFAR soumis donne satisfaction. Si le FFAR n'est pas soumis dans les délais prévus, d'ici à la tenue de la 53^e session du Comité, celui-ci pourra envisager de recommander que ce projet soit mis à terme, conformément aux règles et procédures s'appliquant aux projets qui sont en vigueur à l'OIBT.

Le Secrétariat de l'OIBT a renouvelé sa demande que soit soumis un rapport final d'audit financier (FFAR) satisfaisant auquel est conditionnée la procédure d'achèvement et de clôture du projet. Si le FFAR n'est pas soumis dans les délais impartis, le Comité pourra recommander à sa 54^e session que ce projet soit mis à terme, conformément aux règles et procédures de l'OIBT s'appliquant aux projets.

TRAVAUX D'AVANT-PROJETS EN COURS

Deux (2) avant-projets approuvés sont en cours d'exécution et un (1) autre est en attente de la signature de son accord pour lancer les activités. Aucun avant-projet approuvé n'a pas encore été entièrement financé. Dans le présent rapport, les avant-projets sont regroupés en trois catégories:

- A. Les avant-projets en cours d'exécution effective;
- B. Les avant-projets dont le financement a été attribué, mais pour lesquels le contrat ou l'accord devant en régir l'exécution n'a toujours pas été conclu; et
- C. Les avant-projets dont le financement n'a pas encore été octroyé dans son intégralité.

A. AVANT-PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION

(1) PPD 191/18 Rev.1 (F) Appui aux collectivités locales de la plaine du Mono pour la promotion et la gestion durable des forêts communautaires au Togo

Budget et sources de financement:

Budget total:			\$EU	102 983
Budget de l'OIBT:			\$EU	71 211
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	71 211		
Gouvernement du Togo:			\$EU	31 772

Agence d'exécution: Association «Les Amis de l'Environnement» (AMEN, organisation de la société civile) en collaboration avec la Direction des ressources forestières (DRF)

Période d'approbation: Septembre 2018

Date de lancement et durée: Mai 2019 / 10 mois (16 mois de mise en œuvre)

I. Introduction

Cet avant-projet d'une durée de dix mois a été approuvé en septembre 2018 par le biais de la procédure d'approbation électronique au cours de la 54^e session du Conseil, et a été intégralement financé

lors de la 54^e session du CIBT en novembre 2018, grâce à la généreuse contribution du Gouvernement du Japon. L'accord d'avant-projet a été signé par les parties en mars 2019. L'agence d'exécution a lancé la mise en œuvre du projet suite au décaissement de la première tranche des fonds de l'OIBT le 28 mai 2019.

L'exécution de cet avant-projet a été perturbée par les mesures de restriction prises en raison de la pandémie de COVID-19 (sur les déplacements et réunions) qui ont été instaurées par le Gouvernement du Togo au cours du premier semestre 2020. Dans la mesure où une version satisfaisante du rapport d'achèvement de l'avant-projet a été reçue en septembre 2020, la période de mise en œuvre de l'avant-projet aura duré 16 mois au lieu des dix initialement prévus par l'Agence d'exécution (AMEN). Le rapport final d'audit financier n'a pas été soumis dans les délais fixés par l'Agence d'exécution pour permettre de compléter le dossier et de lancer la procédure d'achèvement et de clôture.

II. Objectif de l'avant-projet

Cet avant-projet avait pour objectif de contribuer à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers de la plaine du Mono au Togo. Son objectif spécifique était d'apporter une assistance aux autorités locales dans l'élaboration d'une proposition de projet complète pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité de la plaine du Mono au Togo.

III. Réalisations et produits du projet

Cet avant-projet vise à conduire une étude de référence sur la Zone écologique III du Togo afin de préparer une proposition de projet sur la conservation et la gestion durable des formations végétales naturelles de la plaine du Mono, au Togo. Pour le développement d'un projet ultérieur, la mise en œuvre de cet avant-projet se justifie par l'absence de données résultant de l'obsolescence des études existantes sur la zone doublée du manque d'expertise au niveau national et d'un manque de matériel et de moyens financiers. Ces déficits ont été considérés comme des contraintes majeures pour la formulation directe d'une proposition de projet complète.

Les réalisations et produits de l'avant-projet qui ont contribué à formuler une proposition de projet complète, se résument comme suit:

Produits escomptés	Principaux résultats et réalisations
<u>Produit 1:</u> Les données des études forestières, socio-économiques, juridiques et environnementales sont disponibles	• L'agence d'exécution de l'avant-projet a mené une campagne de sensibilisation destinée à mobiliser toutes les parties prenantes concernées autour de son objectif qui consiste à mener des études et enquêtes destinées à recenser les parties prenantes et à recueillir des informations sociales, économiques et environnementales, qui seront utiles pour élaborer un projet ultérieur; • Les données issues des études dans les domaines forestier, socio-économique, juridique et environnemental ont été mises à disposition à travers les quatre rapports techniques qu'ont soumis les consultants/sous-traitants pour la préparation d'une proposition de projet complète à temps pour être intégrée au cycle régulier des projets de l'OIBT. Ces quatre études techniques ont couvert une sélection de villages/municipalités situés dans les départements togolais suivants: Agou (Avétonou), Amou (Amou-oblo), Anié (Pallakoko), Blitta (Welly et Assoukoko), Est-Mono (Morétan), Haho (Wahala), Kpélé (Kpélé-Toutou), Moyen Mono (Tado), Ogou (Gléi et Akparé), Sotouboua (Aouda et Kazaboua), and Tchamba (Koussountou et Bago).

Produit 2: Une stratégie et un projet d'appui aux collectivités locales de la plaine du Mono pour la promotion et la gestion durable des forêts communautaires au Togo sont formulés et soumis à l'OIBT	• Les structures locales de coordination des actions des principales parties prenantes, à raison d'une par village/municipalité situés dans les départements, ont inclus les propriétaires fonciers et chefs traditionnels locaux qui ont la main sur les terres forestières qui seront utilisées pour mettre en œuvre le futur projet dans la plaine du Mono. • Une version zéro de la proposition de projet complète a été élaborée, en puisant dans les apports des rapports techniques, afin de la soumettre officiellement dans le cadre du prochain cycle régulier des projets de l'OIBT lorsque l'annonce sera mise en ligne sur le site web de l'OIBT. Le titre provisoire du futur projet est: «<i>Promotion et gestion durable des forêts communautaires de la plaine du Mono, au Togo</i>». Cet intitulé pourrait être modifié par le Point focal de l'OIBT au Togo avant la date limite de soumission officielle au titre du Cycle régulier des projets de l'OIBT.
---	---

IV. Acquis et répercussions

Les principaux acquis et répercussions de l'avant-projet, dans et autour des sites de mise en œuvre du projet futur, sur les plan des produits et activités connexes, peuvent se résumer comme suit:

- Contribution à la sensibilisation des parties prenantes concernées au besoin de se mobiliser afin d'assurer une collaboration harmonieuse entre elles pour exécuter le futur projet avec les communautés locales de la plaine du Mono, au Togo; et
- Sensibilisation au potentiel des activités du futur projet s'agissant d'améliorer les moyens d'existence et la sécurité alimentaire dans le but de réduire la pauvreté chez les communautés locales qui participeront à la mise en œuvre du futur projet dans la plaine du Mono, au Togo.

La tenue d'un atelier afin de restituer les constatations des quatre rapports techniques aux parties prenantes concernées a été retardée en raison de la pandémie de COVID-19 au Togo, qui a donné lieu à des mesures de restriction des déplacements et réunions. Le but de cet atelier était de discuter de la stratégie adaptée à la future proposition de projet.

V. Enseignements dégagés et pérennité

L'un des enseignements majeurs dégagés de la mise en œuvre de cet avant-projet tient à la réticence des propriétaires fonciers des sites forestiers à être couverts par le futur projet avec la participation des communautés locales. Afin d'assurer l'exécution harmonieuse du futur projet, il importerait de démarrer par un processus de concertation adapté entre les parties prenantes pour contribuer à assurer la participation et l'adhésion des propriétaires de terres forestières, ainsi que celle des chefs traditionnels des communautés locales de la plaine du Mono. La viabilité du futur projet dépendra de l'aptitude des parties prenantes à vaincre cette réticence de la plupart des propriétaires à partager leurs terres pour les opérations/actions forestières faisant appel aux communautés locales.

VI. Remarques de conclusion

Dans la mesure où le Secrétariat de l'OIBT a reçu uniquement le rapport d'achèvement et les rapports techniques, mais non le rapport d'audit financier final, l'avant-projet PPD 191/18 Rev.1 (F) pourra être considéré achevé sur le plan technique, mais en attente de son rapport d'audit financier final. La procédure d'achèvement et de clôture de cet avant-projet sera entamée après soumission d'un rapport d'audit financier final satisfaisant, conformément aux règles et procédures pertinentes de l'OIBT.

(2) PPD 196/19 Rev.1 (F) Appui au renforcement des capacités opérationnelles et de planification des acteurs du secteur forestier privé et communautaire au Togo

Budget et sources de financement:

Budget total:			\$EU	109 088
Budget de l'OIBT:			\$EU	85 792
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	50 000		
Fonds non affectés:	\$EU	35 792		
Gouvernement du Togo:			\$EU	23 296
Agence d'exécution:	Plateforme de propriétaires de forêts privées et communautaires (PFPC)			
Agence de collaboration:	Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF)			
Période d'approbation:	Septembre 2019			
Date de lancement et durée:	À déterminer / 9 mois			

Cet avant-projet de neuf mois a été approuvé en septembre 2019 via la procédure électronique d'approbation et a été intégralement financé au cours de la 55^e session du CIBT en décembre 2019, grâce à la généreuse contribution du Gouvernement des États-Unis complétée par des fonds supplémentaires provenant des fonds non affectés de l'OIBT. L'accord d'avant-projet a été signé par les parties en juin et juillet 2020. L'Agence d'exécution prépare actuellement le rapport de lancement assorti d'un plan des travaux détaillé auxquels est conditionné le versement de la première tranche des fonds de l'OIBT requis pour commencer la mise en œuvre de l'avant-projet.

L'objectif de développement du projet est d'aider à développer un secteur forestier viable et lucratif avec la participation effective d'acteurs du privé et des communautés aux fins d'atteindre les objectifs d'élargir de 30 pour cent le couvert forestier au Togo d'ici à 2050. Son objectif spécifique est de mettre en œuvre un processus participatif visant à élaborer six propositions de projets forestiers visant à valoriser la contribution des acteurs du privé et des communautés à développer le secteur forestier au Togo. Ces six propositions de projets seront préparées conformément aux procédures, cadres et exigences de l'OIBT ainsi que ceux d'autres éventuels partenaires et initiatives internationales de financement.

L'agence d'exécution (PFPC) prépare la documentation conditionnant le versement de la première tranche des fonds de l'OIBT conformément aux dispositions de l'Accord régissant la mise en œuvre de cet avant-projet. Le Secrétariat de l'OIBT opérera le premier versement dès réception d'une version satisfaisante des documents.

B. AVANT-PROJETS EN ATTENTE DE LEUR ACCORD D'EXÉCUTION

(1) PPD 189/17 Rev.3 (F) Élaboration d'une proposition complète de projet en vue de créer des outils visant à assurer l'implantation d'essences forestières ligneuses par régénération naturelle dans la province de Tahuamanu (Pérou)

Budget et sources de financement:

Budget total:			\$EU	103 410
Budget de l'OIBT:			\$EU	50 000
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	50,000		
UNALM:			\$EU	43 510
Chambre nationale des forêts (CNF):			\$EU	9 900
Agence d'exécution:	Chambre nationale des forêts en collaboration avec l'Université nationale d'agronomie La Molina (UNALM)			

Période d'approbation: Rev.2: approuvée au second semestre 2018
Rev.3: approuvée au second semestre 2019

Date de lancement et durée: À déterminer / 8 mois

Cet avant-projet approuvé a été révisé moyennant un budget de l'OIBT réduit et l'avant-projet ainsi révisé a été approuvé en septembre 2018 par le biais de la procédure électronique d'approbation. Toutefois, il s'est également avéré nécessaire de réviser le projet en raison d'un transfert de l'Agence d'exécution de l'UNALM à la CNF, en raison de la réglementation de l'UNALM régissant la gestion des fonds. Cette proposition de changement d'Agence d'exécution a été approuvée en septembre 2019 par le biais du système électronique d'approbation. Le projet d'accord de l'avant-projet est en cours d'examen. La Chambre nationale des forêts démarrera les activités de l'avant-projet en collaboration avec l'UNALM dès que l'accord d'avant-projet aura été parachevé.

Cet avant-projet a pour objet de valider une méthodologie destinée à évaluer et à suivre la régénération et la phénologie d'essences marchandes dans le but de développer une proposition complète de projet visant à mettre en place de robustes dispositifs de suivi de quatre essences forestières significatives dans les trois principales régions productrices de bois dans le pays. Il s'inspirera de la stratégie de long terme et des travaux de recherche de l'UNALM pour contribuer outils et résultats en vue de la désinscription des essences (acajou et cèdre) inscrites aux annexes de la CITES. Au niveau national, cet avant-projet devrait assurer que les outils développés soient utiles aux utilisateurs dans leur aspiration à mettre en place une gestion durable des forêts, et aux autorités sur le plan du développement de protocoles de suivi, de vérification et de supervision.

C. AVANT-PROJETS EN ATTENTE D'UN FINANCEMENT

(1) PPD 197/20 Rev.1 (F) **Élaboration d'un projet pour la revalorisation, la restauration et le développement durable du quinquina (*Cinchona* spp.) et des essences indigènes associées des forêts de montagne de l'ouest du Pérou**

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	95 432
Budget de l'OIBT:	\$EU	71 456
Gouvernement du Pérou:	\$EU	23 976

Agence d'exécution: SOS PAN PERU – Organisation non gouvernementale de développement

Période d'approbation: Octobre 2020

Date de lancement et durée: À déterminer / 6 mois

Le quinquina ou «cascarilla» est un arbre de la famille des Rubiacées qui appartient au genre *Cinchona*. Il s'agit d'un arbre qui représente la richesse de la flore du Pérou, et figure d'ailleurs sur le blason national. Il constitue une partie importante de l'histoire du pays et est répertorié comme étant l'un des principaux contributeurs des forêts de montagne à la pharmacopée mondiale. Ses qualités médicinales, dérivées de composés chimiques renfermant des alcaloïdes, flavonoïdes et terpènes dans son écorce, ses feuilles, ses fruits (gousses) et fleurs, fournissent depuis plus de 400 ans les médicaments les plus efficaces contre le paludisme et autres maladies infectieuses d'origine virale ou microbienne. Aujourd'hui encore, le quina alimente la recherche médicale mondiale, y compris dont son potentiel de combattre la pandémie due à un coronavirus (Covid-19). Outre les bienfaits tirés de son emploi direct, il fait aussi parti des forêts montagneuses des écosystèmes ando-amazoniens qui procurent des biens et services écosystémiques, telles que des ressources en eau qui sont vitales pour la consommation humaine, l'agriculture et l'activité industrielle dans les zones rurales et urbaines des secteurs en aval des micro-bassins versants.

À ce jour, sa surexploitation historique pour la pharmacopée mondiale, de même que la déforestation et la dégradation des zones rurales, ont eu un effet délétère sur les peuplements naturels de quinquina. En

conséquence, il est devenu nécessaire d'élaborer une stratégie participative pour enrayer cette situation, en raison de sa signification historique, culturelle, médicinale et pour son bois, mais aussi pour le rôle majeur qu'il joue au sein d'écosystèmes fragiles qui assurent la subsistance de communautés rurales et urbaines, qui sont les bénéficiaires des forêts de montagne.

En outre, l'objectif spécifique de cet avant-projet est d'élaborer une proposition de projet visant à revaloriser, restaurer et développer en mode durable le quinquina (*Cinchona* spp.) et les essences indigènes assimilées des forêts de montagne de l'ouest du Pérou. Il prévoit de déterminer, recueillir, traiter et analyser les informations se rapportant au genre *Cinchona* et essences associées présentes dans les forêts tropicales de montagne, ainsi qu'à leur environnement socio-économique, en vue d'élaborer une proposition complète de projet.

TRAVAUX EN COURS AU TITRE DES ACTIVITÉS SPÉCIALES

Quatre (4) activités spéciales sont actuellement en cours d'exécution.

(1) PP-A/53-323 Renforcement des capacités pour la mise en œuvre de «chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC)» par les acteurs dans les pays du bassin du Congo

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	315 789
Budget de l'OIBT:		\$EU	315 789
Gouvernement du Japon (JFA):	\$EU	315 789	
RIFFEAC:			en nature

Agence d'exécution: RIFFEAC – Réseau des établissements de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale

Date de lancement et durée: Mars 2020 / 12 mois

Cette activité spéciale d'une durée de 12 mois est financée dans le cadre de l'Axe programmatique 1 (AP1) intitulé «Chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC)» de la Démarche programmatique élaborée au titre de la nouvelle architecture de financement, qui est mise en œuvre à titre pilote conformément aux dispositions pertinentes de la Décision 8(LV). Cette Activité spéciale a été financée durant la 55^e session du CIBT en décembre 2019, grâce à la généreuse contribution du Gouvernement du Japon (Agence japonaise des forêts). Le protocole d'accord (MoU) régissant la mise en œuvre de cette activité spéciale a été dûment signé par l'ensemble des parties en mars 2020. L'Agence d'exécution (le RIFFEAC) a lancé sa mise en œuvre suite au versement de la première tranche des fonds de l'OIBT le 27 mars 2020. La mise en œuvre de cette activité spéciale se fonde sur les résultats de l'Activité 5 BMEL-OIBT financée par l'Allemagne et exécutée par le RIFFEAC.

Sur la base des informations fournies par l'agence d'exécution (RIFFEAC), les avancées de la mise en œuvre de cette activité spéciale peuvent se résumer comme suit:

- Des études sur les caractéristiques des parties prenantes centrales (entreprises du secteur forestier privé, institutions/entités publiques compétentes, représentants de la société civile concernés, etc.) et sur la structure des chaînes d'approvisionnement en produits bois dans les pays membres de l'OIBT en Afrique centrale, ont été menées dans le cadre des établissements de formation forestière membres du RIFFEAC dont le personnel concerné possède une expertise dans les programmes de formation suivants:
 - Programme 1: Comprendre le concept du «Zéro-déforestation»
 - Programme 2: Évaluer la légalité et mettre en place la reddition de comptes
 - Programme 3: De la légalité à la durabilité
 - Programme 4: Les marchés et leur accès
- La compilation des résultats de ces quatre programmes de formation dans le cadre de la mise en œuvre de l'Activité 5 BMEL-OIBT, sous la forme d'un module destiné à faciliter le transfert de connaissances et d'expertise aux acteurs associés aux LSSC, a été retardée suite au confinement (mesures de restriction des déplacements et réunions) instauré dans les pays du bassin du Congo

en raison de la pandémie de COVID-19.

Les pays du bassin du Congo ayant progressivement assoupli les mesures de confinement prises en raison de la pandémie de COVID-19, l'Agence d'exécution (RIFFEAC) a pris les dispositions nécessaires pour reprendre les activités retardées de l'Activité 5 BMEL-OIBT aux fins d'exploiter les résultats au titre d'apports techniques à l'exécution de cette activité spéciale.

(2) PP-A/56-340-1 Renforcement des capacités en gestion des incendies de forêt et de terre en Indonésie

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	1,131 663,16
Budget de l'OIBT:		\$EU	1,105 263,16
Gouvernement du Japon (MoFA):	\$EU	1,105 263,16	
Gouvernement de l'Indonésie:		\$EU	26 400,00

Agence d'exécution: Direction de la gestion des incendies de forêt et de terre (DFLFM), Direction générale du changement climatique, Ministère de l'environnement et des forêts

Date de lancement et durée: À déterminer (novembre 2020) / 12 mois

Ce projet est financé au titre d'une activité du deuxième Axe programmatique (AP2) intitulé «Conservation de la biodiversité et des services écosystémiques» et du quatrième Axe programmatique (AP4) intitulé «Questions émergentes et innovation» de la nouvelle Démarche programmatique élaborée dans le cadre de la nouvelle architecture de financement qui fait l'objet d'une phase de mise en œuvre à titre pilote conformément à la Décision 8(LV).

En Indonésie, les pratiques de brûlage non contrôlées et non gérées sont devenues un grave problème dans la mesure où ces activités ont par le passé provoqué des incendies catastrophiques, et continuent d'en provoquer aujourd'hui, qui perturbent la santé humaine les transports, l'environnement et autres activités du quotidien. Ces problèmes devraient être traités dans le cadre de mesures et de démarches intégrées. Sachant que les activités anthropiques sont devenues un facteur majeur des incendies de forêts et de terres en Indonésie, la participation effective des communautés est fondamentale et les programmes de renforcement des capacités des brigades de lutte contre les incendies de forêts et de terres d'importance critique pour les prévenir et les réduire sur le terrain.

Ce projet a pour objectif de réduire la fréquence des incendies de forêt et de terre dans les zones ciblées en renforçant les capacités à gérer ce type d'incendies et à employer des pratiques sans brûlage, et en accroissant les activités de prévention par des améliorations technologiques et l'élaboration de lignes directrices pratiques. Le projet prévoit trois produits: 1) Les meilleures pratiques agricoles sont appliquées; 2) La capacité gestionnaire à résoudre les problématiques des incendies de forêt et de terre est renforcée; et 3) Les actions de prévention des incendies de forêts et de terres sont intensifiées et la coopération entre institutions locales, secteur privé et communautés est renforcée en matière de prévention des incendies de forêt.

Les acquis escomptés à l'achèvement du projet sont: Les groupes communautaires de gestion des incendies (*Masyarakat Peduli Api*) deviennent les acteurs du changement en matière de prévention des incendies de forêt et de terre grâce à l'usage de meilleures pratiques agricoles/à une gestion agricole et sylvicole durable dans leur voisinage et la mise en œuvre de pratiques sans brûlage; la performance de la brigade de lutte contre les incendies de forêt et de terre (*Manggala Agni*) et des responsables publics en matière de gestion des incendies de forêt et de terre sera améliorée et ils répondront efficacement à ces types d'incendies; et la participation de tous les acteurs à la prévention des incendies de forêt et de terre augmentera suite à l'amélioration de la coordination et de la communication liée aux problématiques des incendies de forêt et de terre.

Afin de réaliser ces acquis, le projet mènera une série de formations destinées aux Brigades de lutte contre les incendies de forêt et de terre (*Manggala Agni*), à la Communauté de gestion des incendies (MPA) et aux responsables publics. Des patrouilles de prévention intégrée auront également lieu dans les villages

les plus à risque. L'activité sera exécutée en coordination avec les acteurs et représentants de l'Agence régionale du changement climatique et des incendies de forêt et de terre de Kalimantan et de Sumatra.

L'accord d'activité a été signé entre l'OIBT et le Ministère indonésien de l'environnement et de la foresterie en août 2020.

(3) PP-A/56-340-2 Prévention des incendies de forêt et réponse à ceux-ci dans les forêts tropicales et plantations forestières au Pérou

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	1,324 088,16
Budget de l'OIBT:		\$EU	1,105 263,16
Gouvernement du Japon (MoFA):	\$EU	1,105 263,16	
SERFOR:		\$EU	218 825,00

Agence d'exécution: Service national des forêts et de la faune (SERFOR),
Ministère de l'agriculture et de l'irrigation, Pérou

Date de lancement et durée: À déterminer (novembre 2020) / 12 mois

Ce projet est financé au titre d'une activité du deuxième Axe programmatique (AP2) intitulé «Conservation de la biodiversité et des services écosystémiques» et du quatrième Axe programmatique (AP4) intitulé «Questions émergentes et innovation» de la nouvelle Démarche programmatique élaborée dans le cadre de la nouvelle architecture de financement qui fait l'objet d'une phase de mise en œuvre à titre pilote conformément à la Décision 8(LV).

L'usage inadéquat et illicite du feu doublé du manque de sensibilisation à ses effets délétères sur l'environnement et la santé humaine sont à l'origine de grands incendies de forêt, qui entraînent la disparition de vastes surfaces de forêt et la perturbation d'innombrables processus naturels. Au Pérou, et notamment dans les départements de Cajamarca, Pasco, Junin et Ucayali, ce problème est d'autant plus grave chez les communautés où perdure la tradition ancestrale des pratiques du brûlage pour favoriser la pluie ou comme technique de défrichage des chaumes laissés derrière les activités agricoles. Cela entraîne une forte incidence des feux de végétation en forêt naturelle, autres formations de végétation sauvage et plantations forestières, pouvant aller jusqu'à la disparition du couvert forestier et des habitats de la flore et de la faune sauvages; des dommages à l'intégrité physique, à la santé ou aux biens des personnes; des émissions de gaz à effets de serre; et la perte de valeur économique des terres forestières et des ressources fauniques.

Cette activité a pour objectif de contribuer à conserver les écosystèmes forestiers et autres types de végétation sauvage sous la menace des incendies de forêt. Son objectif spécifique est de réduire les incendies de forêt en renforçant les capacités des autorités nationales et locales à mener des actions urgentes pour prévenir les incendies et y répondre. Au nombre des retombées favorables de cette activité figurent la réduction de la disparition du couvert forestier, des écosystèmes et des habitats naturels de la flore et de la faune sauvages; une capacité accrue des autorités nationales et locales à prévenir les incendies de forêt et à y répondre; la réduction des émissions de gaz à effet de serre; et une plus grande sensibilisation aux incendies de forêt de manière à accélérer la mise en œuvre des plans de lutte nationaux et régionaux contre les incendies de forêt.

Les produits escomptés de cette activité sont les suivants: meilleures pratiques en matière de résidus forestiers et agricoles; les institutions du privé et du public gèrent efficacement les protocoles de prévention des incendies de forêt et de réponse à ceux-ci; un système efficace de suivi des incendies de forêt; une gestion des connaissances et une communication sur la prévention des incendies de forêt et la réponse à ceux-ci. Afin de réaliser ces produits, le projet sensibilisera les producteurs agricoles aux meilleures pratiques de gestion des résidus forestiers et agricoles et renforcera les organisations sociales tout en assurant une coordination effective entre les institutions du privé et du public. En outre, l'activité accompagnera les institutions compétentes par le biais de systèmes d'alerte précoce et d'information, et diffusera la réglementation forestière. La pérennité de cette activité sera assurée dans le cadre des programmes du SERFOR se rapportant aux incendies de forêt.

L'accord de projet a été signé entre l'OIBT et le SERFOR en août 2020.

(4) PP-A/56-341 Appui à des groupes de femmes pour la restauration des paysages forestiers dans les départements de Blitta et des Lacs, au Togo

Budget et sources de financement:

Budget total:			\$EU	110 590
Budget de l'OIBT:			\$EU	93 240
<i>Soka Gakkai International</i> (SGI):	\$EU	93 240		
REFACOF:			\$EU	17 350

Agence d'exécution: Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts (REFACOF)

Date de lancement et durée: Octobre 2020 / 12 mois

Cette activité spéciale d'une durée de 12 mois a été financée dans le cadre du troisième Axe programmatique (AP3) intitulé «*Restauration des paysages forestiers et moyens d'existence résilients*» de la Démarche programmatique de la nouvelle architecture de financement qui est mise en œuvre à titre pilote en accord avec les dispositions connexes de la Décision 8(LV), laquelle appelle le Secrétariat de l'OIBT à jouer un rôle plus proactif pour rechercher de nouvelles pistes et partenaires de financement en vue de financer les travaux de l'OIBT. Cette activité spéciale a été intégralement financée par *Soka Gakkai International* (SGI), en mars 2020, à l'issue d'un processus fructueux de concertation entre l'OIBT et SGI, qui a reposé sur la note conceptuelle et le document profil préparé par l'Agence d'exécution (REFACOF) conformément au cadre et aux exigences du donateur financier (SGI). Le protocole d'accord (MoU) régissant la mise en œuvre de cette activité spéciale a été dûment signé par toutes les parties (Gouvernement du Togo, REFACOF-Togo, Agence d'exécution et Secrétariat de l'OIBT) en octobre 2020.

Cette activité spéciale vise à aider des groupes de femmes dans deux des plus pauvres départements togolais, ceux de Blitta et des Lacs, où la restauration des forêts et la plantation d'enrichissement aura lieu sur des parcelles identifiées qui ont été mises à disposition par la chefferie de deux villages (village d'Agouegan dans le département des Lacs et de Pagala-gare dans le département de Blitta). Elle vise à contribuer à la sécurité alimentaire, à répondre aux besoins en énergie bois et à générer des revenus à partir du bois et des produits forestiers non ligneux, dont des cultures vivrières issues des activités agroforestières, tout en renforçant l'autonomie des groupes de femmes qui participeront à mettre en œuvre cette activité spéciale. L'Agence d'exécution (REFACOF) doit démarrer la mise en œuvre de cette activité spéciale suite au versement de la première tranche des fonds de l'OIBT opéré en octobre 2020.

* * *